

La proximité à l'épreuve de l'économie de la débrouille

Actes de la XIII^{ème} conférence-débat

**11 décembre 2007
Station Alexandre
Marseille**



Cette initiative s'inscrit dans les orientations du Plan départemental « drogues et dépendances », en collaboration avec la Préfecture des Bouches-du-Rhône, l'ADDAP 13, avec le soutien du CIRDD.

Cette conférence est la XIIIème d'un cycle de conférences-débats

« La proximité à l'épreuve de l'économie de la débrouille »

Actes de la conférence-débat

Agir dans la cité
nécessite, sans
cesse, échanges
des savoirs et des
pratiques,
croisement des
regards d'ici et
d'ailleurs...

Conférence animée par Etienne ZURBACH - CIRDD

SOMMAIRE

Ouverture de la conférence par Françoise GAUNET-ESCARRAS	page 3
par Pierre N’GAHANE	
« Questions de réseaux » par Jean SUZZONI	page 8
« L’Economie des liens dans les cités » par Michel KOKOREFF	page 12
« Le trafic de drogues à Marseille (1995 à 2005) » par Monique WEINBERGER	page 14
« Le temps collectif de l’éthique » par Pierre ROCHE	page 25
Débat avec la salle	page 33
Liste des participants	page 38

Ouverture de la Conférence par Françoise GAUNET-ESCARRAS, Adjointe au Maire, Déléguée à l'Hygiène, la Santé, le Sida, la Toxicomanie, la Prévention des risques sanitaires chez l'adolescent

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Bonjour,

C'est avec plaisir que je vous accueille, aussi nombreux, dans ce beau lieu qui témoigne bien des formes d'énergie et d'initiative présentes dans ces quartiers.

Les quartiers nord participent certainement avec force à l'avenir de Marseille...

Cette conférence est la 13^{ème} d'un cycle initié depuis plusieurs années par la Direction de la Santé Publique de la Ville de Marseille et notamment par la Mission Sida, Toxicomanies et Prévention des conduites à risques.

Ces rencontres traduisent la volonté qui est la nôtre de mettre à la disposition des acteurs locaux des espaces d'échanges des savoirs et des pratiques, de donner le temps au croisement des regards et des points de vue.

Nous tenons aussi particulièrement à ces initiatives qui rapprochent des chercheurs et des professionnels de terrain.

Plus que jamais nous avons besoin de travailler en commun.

En effet, le caractère mouvant et la complexité des réalités sociales et sanitaires auxquelles nous sommes confrontés, exige de nous tous, capacité à mieux comprendre pour agir dans la cité.

L'intitulé de la conférence qui nous réunit aujourd'hui illustre bien nos préoccupations et postulats de travail :

« La proximité à l'épreuve de l'économie de la débrouille ».

La prégnance et la visibilité des réseaux d'activités illicites interrogent, bien sûr, fortement ceux qui sont dans la proximité, chacun dans ses compétences et ses missions mais aussi dans la pertinence de l'articulation de celles-ci.

Elles nous invitent au travail en réseau sur le long terme afin de rompre le silence et le sentiment d'impuissance.

La Ville de Marseille au travers de son CLSPD (Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance) et du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) est sensible de longue date à ces questions.

Par ailleurs, hors de toute obligation légale dans le domaine des Toxicomanies et du Sida, la Ville de Marseille a souhaité marquer son engagement au travers d'une délégation politique qui m'est confiée par Monsieur le Maire.

La relation de proximité avec la population qu'entretiennent, à Marseille, les élus et les services municipaux a constitué un atout majeur dans la mise en oeuvre d'une politique locale depuis 1995.

Les trois principes qui nous guident sont :

- Le respect de l'intégrité et de la dignité des personnes.
- La solidarité.
- La globalité de la lutte contre le Sida et les Toxicomanies.

Nous développons deux axes prioritaires :

- L'accès aux droits (soins, logement, insertion...) des personnes concernées.
- La Prévention et la Réduction des risques.

Cette politique locale se construit dans la concertation, la complémentarité, le partenariat, le soutien aux acteurs locaux.

L'initiative qui nous réunit en est un exemple.

Le thème abordé ce matin est vaste et sensible, nous le savons.

Tel est nôtre défi : proposer un premier cadre de travail collectif pour inviter à la parole et soutenir aussi l'engagement qui est le vôtre.

Cette conférence est organisée, ici, dans le XIVème arrondissement, car elle vient marquer le démarrage d'un projet promu par l'Association Départementale de Développement des Actions de Prévention (l'ADDAP 13).

Ce projet inscrit dans le plan Départemental MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie) est soutenu par la Ville de Marseille.

Il vient prolonger une démarche partenariale initiée au cours de l'année 2000 autour de ces mêmes questions.

La dynamique continue de production mise en oeuvre à ce moment là a permis aux professionnels qui y ont participé de transformer leur expérience en connaissance et de construire leur posture professionnelle de proximité.

Un petit ouvrage collectif, présenté sur le stand documentaire à l'entrée, est venu conclure ce travail.

Ses auteurs nous invitaient à prolonger la réflexion et la discussion.

Nous y sommes !

Je tiens à remercier les intervenants qui ont accepté de participer à cette conférence/débat.

Nous allons, sur un premier temps de la matinée, recevoir Michel KOKOREFF et Monique WEINBERGER, sociologues.

Ils viendront, à partir de leurs travaux respectifs nous apporter des grilles de lectures pour mieux comprendre la nature, les organisations, le sens des activités liées à la revente de produits stupéfiants.

Dans un second temps, Pierre ROCHE, sociologue, partenaire de longue date de plusieurs de nos chantiers, viendra nous interroger sur les conditions qu'il nous faut réunir pour rester solidaire et dans la proximité de ceux qui sont en difficulté.

Après chacun de ces temps, une discussion sera ouverte avec vous tous.

Je vous remercie et vous souhaite une excellente matinée de travail.

**Intervention de Pierre N'GAHANE,
Préfet pour l'Egalité des Chances et Chef de Projet Départemental MILDT**

« Prévenir les usages de drogues dans les quartiers sensibles, un axe prioritaire du plan départemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool »

Je voudrais tout d'abord, en tant que Préfet Délégué pour l'Egalité des Chances, Chef de projet Départemental Drogue & Dépendances, vous faire part de ma grande satisfaction de voir cette conférence se dérouler aujourd'hui.

Elle s'inscrit dans le temps de la réflexion et de l'action, face à l'attraction qu'exercent les activités illicites, en particulier la revente des drogues, sur les adolescents et les jeunes.

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui, en apportant leur participation à cette démarche, vont contribuer à faire progresser notre réflexion dans ce domaine si complexe.

Nous le savons tous, la consommation d'alcool, de tabac ou de drogues illicites est aujourd'hui un phénomène massif dont les conséquences en font *"un problème majeur tant de santé publique que de sécurité"*.

Je voudrais en premier resituer le cadre de l'action publique, décrit dans le « plan gouvernemental 2004 2008 de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool », la Mission Interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) étant chargée de sa mise en œuvre.

La MILDT a en effet pour mission de soutenir par ses crédits des initiatives qui s'inscrivent dans les axes du plan national; elle a également pour mission de favoriser la coordination interministérielle des différents volets de la politique publique et la cohérence de l'action de l'Etat avec celle des collectivités locales.

Le plan gouvernemental prévoit ainsi d'agir de façon coordonnée sur l'ensemble des volets de la politique publique, à savoir :

- le soin,
- la prévention,
- l'application de la loi,
- et la lutte contre le trafic.

Le plan national a inscrit dans son volet prévention, un axe spécifique qui s'intitule : **« Agir dans la cité ; intégrer la dimension drogues aux actions dans les zones urbaines sensibles »**.

Il s'agit dans ce volet de mieux prendre en compte les dimensions territoriales et inégalitaires des situations sociales, de la précarité et de la santé liées aux usages de drogues.

Le plan indique à ce propos que (je cite) l'« ...*exclusion, la délinquance et le trafic de drogues se renforcent mutuellement, et pèsent particulièrement lourd sur la collectivité des résidents, sur chaque famille et chaque individu, consommateur ou non* ».

Dans ce domaine, l'action publique, au delà de la nécessaire répression de pratiques illicites, reste en attente de réponses qui soient à la hauteur de la situation. Ainsi, le texte du plan national précise (je cite) qu' « *il s'agit de dégager des méthodes d'intervention nouvelles reposant de façon équilibrée sur la répression, la participation collective, les actions de prévention* ».

Cet axe de prévention, vu son importance, est également inscrit dans **notre plan départemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool, et a donné lieu en 2007, et ce sera le cas également en 2008, à des appels à projets.**

Parler de drogues et quartiers sensibles, par une entrée « trafic » notamment, peut constituer un risque : celui d'assimiler les quartiers populaires aux lieux de revente de produits stupéfiants.

Des précautions sont nécessaires. Elles ont été explicitement indiquées dans le plan départemental, et je voudrais les rappeler brièvement.

Le problème de la revente des drogues concerne l'ensemble de la société ; les quartiers dits « sensibles » de la politique de la ville n'ont pas l'exclusivité de la revente de cannabis.

Ce qui fait la différence, c'est, comme l'indique le plan, la conjonction de ce phénomène avec la précarité sociale et économique, qui est très présente dans certaines cités.

Cette délinquance s'inscrit également dans le cadre plus large des économies illégales. La revente des drogues est l'économie illicite la plus signalée, la plus stigmatisée aussi par les habitants et les professionnels qui sont au contact des jeunes et des familles.

Les habitants vivent souvent un certain désarroi, face à des phénomènes durables et visibles, et ceci, même si la répression s'exerce régulièrement, et que les condamnations apportées par les tribunaux ne manquent pas de sévérité.

Cette économie est également génératrice de violence, de drames individuels ou familiaux. Elle nous interroge sur la place de la loi, de la norme et des valeurs sociales, mais également sur les parcours de socialisation des jeunes.

Personne ne détient seul la clé de nos problèmes de drogues : une de nos tâches prioritaires est de développer les actions, mais également la coopération entre les pouvoirs publics, les collectivités locales, territoriales et les associations. Il faut mettre en œuvre de manière cohérente la répression, la prévention, l'éducation, l'accès aux soins, aux droits, et la lutte contre les inégalités.

C'est ce sens qui a été donné au plan départemental MILDT, et à l'appel à projet sur la « prévention des usages de drogues dans les quartiers sensibles ».

La question qui nous est posée aujourd'hui (« comment lutter contre l'attractivité de l'économie des drogues auprès des jeunes ? ») nous met face à une tâche d'une ampleur certainement considérable, mais qui est d'un intérêt vital pour l'avenir de notre société.

Il s'agit, comme nous l'a rappelé récemment M. Etienne APAIRE, Président de la MILDT, de réussir à faire baisser le niveau des consommations de drogues dans notre pays.

Ce qui veut dire pouvoir freiner le flux des «nouveaux entrants » dans le marché des drogues. Bien sûr, en premier, les nouveaux consommateurs, mais également les nouveaux revendeurs, agents actifs de cette économie des drogues.

Pour toutes ces raisons, l'action dont nous allons parler aujourd'hui nous concerne tous.

La conférence qui nous réunit est la première étape d'un projet soutenu par l'ADDAP 13 (*association départementale pour le développement des actions de prévention- prévention spécialisée du Conseil général des Bouches du Rhône*) et je les remercie de cette initiative. Leur projet a été financé par le plan départemental « drogues et dépendances » et par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille (CUCS).

Je tiens également à remercier le CIRDD Paca (Centre d'Information Régional sur les Drogues et Dépendances) pour son soutien constant dans la mise en œuvre du plan départemental.

Je tiens enfin à remercier tout particulièrement la Ville de Marseille et sa Mission sida toxicomanies et prévention des conduites à risques, pour son investissement très important dans l'organisation de cette journée et plus globalement pour sa contribution majeure et constante à l'ensemble de cette démarche.

Le mois prochain, une formation portant sur ces mêmes questions réunira les partenaires locaux du secteur de la vallée de l'Huveaune. Elle a pour objet de développer les réseaux d'acteurs locaux, en réponse aux questions de drogues et délinquance. Cette formation, venant d'une initiative nationale conjointe de la MILDT et de la DIV (Délégation Interministérielle à la Ville), a été soutenue localement par mes services et ceux de la Ville de Marseille, et je tiens à saluer le développement de ces coopérations.

Merci de votre attention, ...

« Questions de réseaux »

Jean SUZZONI, Président de l'ADDAP 13

Nous sommes ici aujourd'hui pour lancer une démarche ayant pour objectif de mobiliser un maximum d'acteurs, sur un territoire donné. Il leur faut se rassembler pour parvenir à mieux comprendre une problématique bien précise : l'implication des jeunes de ce territoire dans des activités de revente de produits stupéfiants.

L'approche nouvelle ainsi dégagée permettra aux professionnels sur le terrain, de devenir plus performants dans leur intervention éducative auprès de ces jeunes.

Resituons d'abord ce projet dans son contexte : sa genèse remonte à octobre 2001, et il est né en quelque sorte sur la cité des Rosiers, elle-même située sur le territoire couvert par le service dit « 13/14 » de l'addap13.

A ce moment-là et à cet endroit-là, des intervenants de terrain, ceux de l'addap13, mais également d'autres organismes sociaux, multiplient et croisent leurs observations concernant des activités de revente de produits stupéfiants dans lesquelles des adolescents et des jeunes adultes sont impliqués.

Tout naturellement ils se demandent alors que faire. Ils se trouvent devant une alternative complexe sur le plan déontologique.

Doivent-ils se borner à constater et ce faisant cautionner d'une certaine manière ces pratiques ?

et notamment

Doivent-ils au contraire s'occuper de ces jeunes ? Pour les éducateurs de l'addap13 cette seconde option paraît plus naturelle, plus conforme à la mission de prévention spécialisée que le Conseil Général a confié à notre association dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

L'alternative se pose avec une plus grande acuité encore, en ce qui concerne les mineurs concernés par cette problématique.

Mais opter pour la deuxième option ne suffit pas à répondre entièrement à la question : faire quoi exactement et comment le faire ? En fait c'est une longue histoire qui vient de commencer là en 2001, à ce moment-là, à cet-endroit-là.

Et c'est pour en poser un nouveau jalon que nous sommes là encore aujourd'hui.

Dès que ces acteurs furent entrés plus avant dans leur questionnement, très vite s'est fait jour la nécessité d'un partenariat. Et ainsi s'est constitué un groupe d'une dizaine de professionnels, tous volontaires. Ils se sont donnés comme objectif de construire une grille de lecture pour mieux appréhender la complexité du phénomène et essayer de dégager des pistes de réflexion pour répondre aux « que faire » et « comment le faire » sans lesquels ils ne peuvent avancer concrètement.

Une réflexion s'en est suivie, a donné lieu notamment à la rédaction du document que vous connaissez tous, *La proximité à l'épreuve de l'économie de la débrouille* ; ouvrage collectif réalisé sous la direction scientifique de Monsieur Pierre ROCHE, sociologue au CEREQ.

Ce document est une preuve parmi d'autres et non des moindres, de la nécessité d'un partenariat de proximité. Plusieurs regards sont indispensables pour mener une réflexion sérieuse et pouvant déboucher sur des actions concrètes en direction de ce public.

En tant qu'administrateur de l'addap13, vous me permettrez de m'attarder un peu sur cette question du partenariat. Institutionnellement en effet, l'addap13 adopte, sur ce, une position très volontariste. Nous sommes conscients de l'incontournable nécessité d'un partenariat de proximité, d'un partenariat de qualité, pour pouvoir progresser dans notre démarche éducative, nous le favorisons chaque fois que possible, et nous élargissons sans cesse nos partenariats.

Et je profite de l'opportunité qui m'est donnée ici pour souligner la participation à ***La proximité à l'épreuve de l'économie de la débrouille*** de personnels des centres sociaux St Joseph et St Gabriel, de la Maison de Quartier Jean Jaurès, de la Logirem, de la Direction de la Santé de la Ville de Marseille, du CEREQ et bien sûr de l'addap13.

Dans cet ouvrage, la problématique de l'implication des jeunes dans des activités de revente de produits stupéfiants est exposée dans ses différentes dimensions, de façon claire, sans ambiguïté et toujours néanmoins en termes simples. Que ce soit dans l'avant propos, co-rédigé par Monsieur Michel SCOTTO, Directeur général adjoint de l'addap13 et Madame Elisabeth BRUN, Directrice du service 13 14, ou dans la partie « Ethique, posture professionnelle et clinique » sous la signature de Monsieur Pierre ROCHE, Sociologue clinicien au Centre d'études et de recherches sur les qualifications. L'addap13 adopte pleinement le positionnement qu'il développe sur l'attitude à adopter dans cette problématique.

En terme de répercussions sur nos pratiques, ce travail de réflexion a eu bien sûr des traductions concrètes :

- Dans les chantiers éducatifs rémunérés que l'addap13 organise, des places ont été « réservées » pour des jeunes relevant du service 13 14 et concernés par ces problèmes. L'objectif étant de leur faire comprendre qu'on peut gagner de l'argent autrement qu'en participant à des activités illicites. Il s'agit d'un travail de longue haleine bien sûr mais que les éducateurs de l'addap13 entreprennent avec pugnacité.
- D'autre part, un fort accent a été mis sur l'organisation d'actions d'utilité sociale en direction des habitants sur cette thématique : que peut-on faire en tant qu'habitants pour lutter contre ce phénomène ?
- Enfin, au niveau des activités « classiques » de nos éducateurs, cette problématique a été davantage prise en compte tout en veillant bien sûr à éviter le « piège » de se focaliser uniquement sur ces problèmes.

Alors ? Un travail de qualité, des résultats et aujourd'hui nous sommes là à nouveau pour parler de ce projet. Cela pourrait apparaître comme contradictoire .

Et pourtant ce faisant nous « collons » à la réalité de nos quartiers : en effet, sur ce même territoire des 13 et 14^{èmes} arrondissements, les intervenants font les mêmes constats qu'il y a 6 ans, en relevant même une aggravation de la situation.

Tous les acteurs concernés, que ce soit les collèges, les logeurs, les services sociaux, les associations locales, l'addap13, tous se font l'écho d'une aggravation de l'absentéisme scolaire, et des violences psychologiques et physiques provoquées par les réseaux d'économie parallèle.

De nombreuses familles vivant dans une situation sociale et matérielle précaire se trouvent touchées, de près ou de loin, par le phénomène de la visibilité des pratiques d'activités illicites.

Les adolescents et les plus jeunes contribuent à promouvoir des modèles d'identification calés sur le fonctionnement de ces réseaux. Ils en retirent une forme de sécurité mais des violences, un individualisme mais aussi des solidarités. Phénomènes ambivalents et toujours complexes. En effet, si l'on imagine assez bien les retombées de ce trafic sur les plans matériel et financier, il a de fait beaucoup d'autres impacts sur les adolescents les plus fragiles. Ceux qui sont déjà inscrits dans des parcours individuels difficiles faits de souffrances familiales, d'exclusion scolaire, de rapports négatifs avec les institutions. A travers le trafic, ils cherchent à avoir des sensations, à construire des réputations. Très vite on touche à des modes de construction de reconnaissance sociale et de valorisation dont les mécanismes doivent être précisément « décortiqués » si nous voulons pouvoir remplir notre mission auprès de ces jeunes.

Au risque de nous répéter, nous affirmons la nécessité d'approches pluri-partenariales et le développement de la mise en réseau des acteurs de proximité.

Or, sur ce territoire existe un fort maillage qui permet de construire cette mutualisation :

- de nombreuses associations concernées par ces problèmes
- des actions entreprises autour de ces questions, tant par l'addap13 que par d'autres structures
- des instances de réflexion
- sans oublier bien sûr les acquis dont nous avons fait état.

Le public évolue, ses comportements aussi. Et de fait les pratiques des acteurs sociaux aussi. Dans ce contexte mouvant et difficile, il est primordial de pouvoir se remettre en cause, chacun à son niveau, et tous ensemble : continuer à réfléchir à partir des acquis de chacun des acteurs, leur « vécu », pour employer un terme cher au monde éducatif.

La citation de Boileau : « Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage, polissez-le sans cesse et le repolissez » reste en ce domaine d'une parfaite actualité.

Et c'est pourquoi nous sommes encore réunis aujourd'hui.

Pour remettre sur le métier et animer un réseau d'intervenants dits de première ligne : éducateurs, animateurs de centres sociaux, professionnels de l'Aide sociale à l'enfance, intervenants divers, et chercheurs.

- Construire des grilles d'analyses à partir desquelles étayer nos réflexions.
- Parvenir à une connaissance toujours plus fine des processus en jeu, pour soutenir les familles et développer des pratiques préventives toujours plus adaptées.

Améliorer par le travail de tous la capacité d'intervention de chacun.

Concrètement nous constituerons un groupe de professionnels de ces diverses institutions, intervenant sur le terrain dans des relations de proximité et de complémentarité. Ils se réuniront à raison d'une fois par mois, et nourriront leur réflexion des expériences de chacun.

Dans un deuxième temps, il est probable que nous solliciterons un intervenant extérieur pour assurer la synthèse de ces travaux, de manière à ce qu'une fois par trimestre des synthèses soient restituées à l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels.

Enfin est prévue la mise en place d'un **comité de pilotage** pour assurer le suivi de cette opération et procéder à son évaluation. Il sera constitué de représentants de la Préfecture, de la Ville de Marseille, de la DDASS, du Conseil Général et de l'équipe opérationnelle du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

En matière de conclusion et en guise de viatique, j'énumérerai simplement quelques phrases que j'ai souvent entendues et dont je voudrais qu'elles servent de fil rouge sur le chemin de « **Questions de réseaux** » :

- En matière d'action sociale, il n'y a pas de vérité.
- Il n'y a pas de recettes prêtes à l'emploi.
- Il n'y a que des expériences.
- Encore faut-il les tenter pour aller de l'avant.

« L'économie des liens dans les cités »

Michel KOKOREFF, Sociologue, maître de conférence
Université Paris René Descartes, chercheur au CESAMES (Centre de
recherche Psychotropes, Santé Mentale, Société)

Traiter des phénomènes sociaux liés à la revente de drogues dans nos villes et nos quartiers posent au moins trois types de problèmes.

1 - Des problèmes théoriques tout d'abord, car de quoi parlons-nous ? Un important travail de déconstruction des catégories est à faire afin de clarifier nos discussions. Economie informelle, économie souterraine, économie clandestine, ces notions désignent des mondes aux contours flous qui englobent des activités extrêmement diverses (du travail au noir à la revente de stupéfiants en passant par celle de véhicules) et réunis des positions fort disparates (du grossiste au revendeur au détail). Dans notre travail sur la place des drogues dans les quartiers pauvres, nous avons proposé le terme d'*économie de la débrouillardise*, d'une part, pour rompre avec les visions fantasmées des trafiquants s'enrichissant grâce à « l'argent sale », d'autre part, afin de mettre l'accent des formes de liens sociaux spécifiques ayant une forte dimension territoriale et générationnelle. A certains égards, la catégorie de business répond à ces critères.

2 - Des problèmes méthodologiques ensuite, car de quelles données disposons-nous ? On sait le caractère central en matière de drogues illicites des statistiques policières, et on sait aussi les biais que – là comme ailleurs – elles impliquent. Si les données épidémiologiques et les indicateurs socio-démographiques ne sont pas inutiles afin d'objectiver les usages de drogues (licites ou illicites), elles sont par contre inexistantes dès lors qu'il s'agit de trafics. Reste les données qualitatives, dites « ethnographiques », qui posent d'autres problèmes, outre celui de leur rareté (tout du moins en France) : leur fiabilité et, surtout leur non-cumulativité.

3 - Des problèmes éthiques enfin, car, au fond, les chercheurs ont-ils raison de se mêler de ce qui ne les regardent pas ? Entre la fascination pour les « bas fonds » ou le « milieu » et la stigmatisation des groupes et des territoires, il n'est pas facile de trouver un juste milieu.

Il me semble que pour faire face à ces écueils que je mentionne en bloc mais qui mériteraient bien des développements, le sociologue peut adopter une approche qui soit à la fois *globale* et *locale*, s'efforçant par là-même de tenir les deux bouts. Une approche globale qui ne perde pas de vue les facteurs structurels en jeu. Une approche locale qui prenne en compte les effets de contexte ou de territoire.

Dans bien des quartiers classés zones urbaines sensibles, la *paupérisation sociale des ménages* est une donnée essentielle. Elle produit des effets en cascade sur les formes de sociabilité populaire, les modes de socialisation plus ou moins « déviants », les liens entre les générations, les rapports entre les sexes, etc. Néanmoins, ce n'est pas dans les zones les plus pauvres et les plus socialement sinistrées que les problèmes sont les plus manifestes ni d'ailleurs que l'attention des pouvoirs publics et de l'opinion collective se fixe. On le voit bien dans le cas de la région parisienne. L'espace francilien est travaillé par de fortes inégalités sociales redoublées par des inégalités territoriales qui s'accroissent. La confrontation des riches et des pauvres dans la ville est génératrice de « frustrations relatives » que la dualisation du

marché du travail amplifie. Typiquement, ces frustrations favorisent l'inscription dans les réseaux de trafics illicites qui sont générateurs de violences et d'insécurité, lesquelles participent en retour à la déformalisation de l'emploi. Un des facteurs déclenchant des émeutes urbaines est donc moins la pauvreté en termes absolus que les *écarts sociaux* en termes relatifs. Il ne s'agit pas d'excuses sociologiques, mais de faits sociaux. Dans ce sens, les événements survenus lors de ces dernières années, à commencer par les émeutes de 2005, ont mis en relief la violence des rapports sociaux au sein d'une société en proie à la fragmentation (sociale, urbaine, culturelle).

Au plan local, la question se pose en termes de liens. Ces quartiers dont on parle ne se caractérisent pas en termes de manques ou de handicaps. Ce n'est pas le *manque* de liens qui définissent les populations qui y vivent et en particulier les jeunes qui en sont la figure emblématique, c'est bien au contraire le *trop* de liens. L'interconnaissance y est très forte et joue à de multiples niveaux : inter et intra-générationnel, inter et infra-familial, au sein des groupes de pairs, etc. Pour le dire autrement, le problème des habitants des classes populaires des cités est de développer des « liens forts » (à fort contenu affectif), par différence aux liens « liens faibles » (plus impersonnels) qui sont plutôt le fait des classes moyennes.

Ainsi, les jeunes y vivent une socialisation commune et y sont liés très fortement entre eux. C'est un monde dur fait *d'amitié et d'embrouille*. C'est ce que je m'étais efforcé de montrer dans mon livre *La Force des quartiers*. Ce qui fait embrouille, c'est parfois un simple regard, un mot déplacé considéré comme offense, une histoire qui risque de mal finir dans tous les cas. Et pourtant la logique de l'embrouille, c'est de porter ses propres formes de régulation informelle, c'est de prévenir la violence qu'elle enclenche. C'est la caractéristique d'un type de lien bien précis, qui active les chaînes de la solidarité entre les jeunes de ces quartiers. Comme l'avait montré l'ethnologue Jean Monod dans son livre pionnier *Les Barjots* (1968, réédité en 2007), la violence produit la solidarité. En fait, il s'agit d'un mode de socialisation paradoxale où l'insulte fonctionne comme dette.

Cette logique de l'embrouille est une des bases qui permet de comprendre les inscriptions dans le trafic. L'économie des liens ayant une forte assise territoriale favorise le trafic en ce sens qu'elle lui confère une dimension sociale, horizontale plutôt que verticale, comme enracinée, dont la lisibilité est faible de surcroît car elle reste interne et spécifique.

Bref, il s'agit d'une forme étrange de liens mais dont l'économie a une emprise sur le monde des cités allant bien au-delà des pratiques illicites. C'est dans ce sens où l'on peut parler d'économie des liens dans les cités dont l'embrouille ne constitue bien évidemment dans son caractère paradoxal qu'une figure parmi d'autres.

Pour résumer, on a donc affaire à des conditions sociales extérieures auxquelles s'ajoutent des emprises intérieures. En termes structurels, la question essentielle, nous le savons tous, c'est l'emploi, voire même l'employabilité. En terme d'enjeux, il s'agit de déconstruire les mythes du type « je peux devenir riche », « je peux devenir quelqu'un » avec le trafic sans contribuer, à sa place, à renforcer leur prégnance. Telle est aussi notre responsabilité.

« Le trafic de drogues à Marseille (1995 – 2005) »

Monique WEINBERGER, Sociologue
Laboratoire Méditerranéen de Sociologie (LAMES – CNRS)

Sur le terrain marseillais, les études menées sur les drogues se sont plutôt focalisées sur les modes de consommations et leur prise en charge institutionnelle¹. A l'inverse de l'usage², le trafic des drogues est peu exploré à cette échelle urbaine. L'étude la plus citée remonte à 1994 et porte sur l'économie souterraine de la drogue. Cette enquête menée sur «St Barthélemy» dans le 14^{ème} arrondissement de Marseille³ s'inscrit dans une démarche d'analyse par quartier visant à restituer la dimension sociale et économique des pratiques illicites liées aux stupéfiants. Or, cette approche centrée sur les «micro territoires» ne rend pas compte des mouvements des pratiques, des circulations des marchés. Pour mieux comprendre le fonctionnement local des trafics de drogues, il est apparu nécessaire d'élargir la focale territoriale.

Travailler à l'échelle de la commune permet d'éviter que ne se renforce une stigmatisation de sites dits «sensibles» et que se focalise un sentiment d'insécurité sur certaines cités. Dans une étude portant sur les représentations des «lieux» de trafic marseillais, Michel PERALDI⁴ analysait comment la presse (*Méridional* et *Provençal*) relaye l'idée que les cités sont les places commerciales stratégiques pour les marchés de drogues, tout en démontrant l'évidence selon laquelle, «*les lieux de trafic ne sont pas où on les dit, et les acteurs ne sont pas ceux qu'on dit*». Sur l'ensemble des articles analysés sur la période 1989-1995, M. PERALDI relève que «*ce sont les trafics qui intéressent la presse en quasi exclusivité, bien plus que les usages et les problèmes sociaux qu'ils impliquent*». Cette recherche soulève au passage les questions du rapport du policier au journaliste et celui du journalisme au politique. «*Certains, écrit-il, n'hésitent plus à affirmer de façon péremptoire qu'à Marseille, l'économie de la drogue tient les cités et s'y développe de façon alarmante, assurant des revenus à des centaines de familles*». En pointant le procès en criminalisation que la presse locale instruit contre les drogues, Michel PERALDI insiste sur la représentation d'une «*géographie imaginaire de la cité dangereuse*» où «*s'étend le fléau de la drogue*».

De son côté, Jean-Marc MARIOTTINI, analysait comment se circonscrivent les trafics sur Marseille à partir de matériau judiciaire et ethnographique recueilli en 1994⁵. L'auteur y démontre que *l'inscription urbaine des trafics n'est pas l'exclusive des quartiers Nord de Marseille*. Il souligne les limites d'une représentation se résumant à «*ici, les cités vivent de la drogue*» et montre combien cet espace des cités est en tout point sous-représenté en matière de trafic.

C'est à cette géographie de la cité dangereuse que seront confrontées les données policières enregistrées à Marseille sur une durée de 10 ans. Qu'en est-il aujourd'hui ? Comment s'inscrivent les trafics dans la réalité urbaine marseillaise ?

¹ Depuis la fin des années 80, la Ville de Marseille s'est successivement positionnée dans une politique active en matière de programmes de soins puis de réductions des risques. Suite au rapport Mattéi (1993), la « Mission sida toxicomanie » a un rôle pilote dans la coordination du dispositif de prévention et d'actions de santé publique.

² Hormis les rapports annuels TREND-Marseille pilotés par l'OFDT, les enquêtes OPPIDUM, ESCAPAD, PRELUD et les études multicentriques COQUELICOT sur les pratiques d'usage, d'autres travaux ont été dirigés par l'ORS-PACA, l'ANRS, l'INSERM ou la MILDT.

³ SCHIRAY M. (Ed), L'économie souterraine de la drogue, CNV, 1994.

⁴ PERALDI M., « Drogues visibles, trafics invisibles. Les drogues, la presse et les cités à Marseille », in *La ville, l'argent, la mort*, actes du colloque de Barcelone, Ed. de la Generalitat, 1997.

⁵ MARIOTTINI J.M., De la cité en ville. Contribution à une ethnologie du trafic des stupéfiants. Le cas des quartiers Nord de Marseille, CNV-DGLDT, 1995.

1 - Les interpellations des services répressifs centralisées par l'O.C.R.T.I.S.⁶

Le parti pris méthodologique est ici de privilégier le matériau judiciaire⁷ et plus particulièrement celui des infractions à la législation sur les stupéfiants enregistrées par les services répressifs⁸. Classiquement, ces données informent en grande partie sur l'évolution de l'activité des services de police, des douanes et de la gendarmerie, tant du point de vue des catégories de personnes interpellées (périodes ou lieux d'infractions) que de celui de la répartition géographique des actions répressives. Comme nous l'avons déjà expérimenté dans des études menées en Seine-Saint-Denis⁹, l'analyse des infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS)¹⁰ permet d'appréhender les flux de trafics dans les zones étudiées, ainsi que les caractéristiques des pratiques d'approvisionnement et de consommation qui s'y opèrent localement. L'objectif d'un tel recueil vise à dresser, en quelque sorte, une cartographie sociale des trafics de drogue pour répondre à la question suivante : où et comment se circonscrivent-ils dans l'espace urbain ? De même, les données concernant les personnes interpellées¹¹, permettent d'en cerner les profils sociologiques.

Trois années ont été retenues : 1995, année où l'héroïne est encore dominante dans le marché local ; 2005, année où le marché des drogues se diversifie ; 2000, comme année intermédiaire. Ce choix méthodologique s'appuie sur l'hypothèse qu'avec la raréfaction de l'héroïne et la diversification du marché des psychotropes, nous pourrions saisir des configurations sociales et urbaines davantage contrastées. Les tendances récentes restituées par l'OFDT laissent entrevoir une imbrication de mondes sociaux très diversifiée et paradoxalement plus homogène. Et donc, qu'avec l'expansion de nouveaux marchés de drogues et une « démocratisation » de la cocaïne, les relégations affectant le monde de l'héroïne apparaîtraient moins prégnantes. Plusieurs études s'accordaient à démontrer la précarité des conditions de vie des réseaux d'héroïne et qu'ils concentraient davantage les handicaps sociaux (rupture familiale, illettrisme, déscolarisation précoce, sans domicile fixe, etc.). Sur ce point, l'usage ne draine pas à lui seul ces figures de l'exclusion, mais également le trafic d'héroïne avec la multiplication des micros marchés qui s'entretiennent par des chaînes de petites reventes. Le monde de l'héroïne, essentiellement constitué d'usagers-revendeurs, ne trouve ses moyens de consommer qu'à partir des ponctions faites dans la boucle de coupage-revente du produit. Avec l'extension de drogues dites « festives », la multiplication de marchés mixtes s'adaptant à une demande de psychotropes plus diversifiée, on assiste à une plus grande plasticité des logiques de vente et une pénétration dans des couches sociales bien plus hétérogènes.

⁶ Office Central pour la Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants.

⁷ Un corpus d'une cinquantaine d'affaires de stupéfiants jugées en correctionnel au TGI de Marseille, représentant plus de 500 mis en causes. Ces affaires jugées entre 2005 et 2007 renvoient à des procédures traduisant une réalité sociale des trafics des années 2003 à 2005.

⁸ Les statistiques d'interpellations pour infraction à la législation sur les stupéfiants sont tirées du fichier national des auteurs d'infractions à la législation sur les stupéfiants (FNAILS).

⁹ JOUBERT M., BOUHNIC P., WEINBERGER M. JACOB E. (1994), *Les toxicomanies à Aubervilliers*, GRASS-CNV ; JOUBERT M., WEINBERGER M., ALFONSI G. (1996), *Les toxicomanies dans la ville*, RESSCOM-GRASS-ALV.

¹⁰ Chaque ILS informe sur : le type d'infraction (usage, usage-revente, revente, trafic, trafic international) ; la nature de la drogue et le profil sociologique de l'interpellé.

¹¹ Soit, sexe, âge, lieu de naissance, nationalité, profession et domiciliation.

2 - Le trafic de drogue à Marseille

Les interpellations sur Marseille : les particularismes marseillais tendent progressivement à se rapprocher du profil national.

Quelles spécificités peut-on tirer des infractions recensées sur Marseille si on les compare à celles enregistrées à l'échelle nationale et départementale ? Quelles sont les évolutions constatées en dix ans ?

PROPORTION DES INTERPELLATIONS POUR TRAFIC ET USAGE SIMPLE :					
EVOLUTION 1995, 2000, 2005 (Source fnails)					
	INTERPELLATIONS	1995	2000	2005	Evolution 95-05
ILS France	% TRAFIC	25%	17%	16%	-9%
	% USAGE SIMPLE	75%	83%	84%	9%
	TOTAL	100%	100%	100%	
ILS Bouches du Rhône	% TRAFIC	31%	19%	13%	-18%
	% USAGE SIMPLE	69%	81%	87%	18%
	TOTAL	100%	100%	100%	
	Rang par département	3	5	4	
ILS Ville de Marseille	% TRAFIC	34%	23%	17%	-17%
	% USAGE SIMPLE	66%	77%	83%	17%
	TOTAL	100%	100%	100%	

En valeur absolue, le volume des infractions montre une évolution constante sur dix ans. Mais, selon la nature de l'infraction, on observe des inflexions. Les interpellations pour usage de stupéfiants sont en augmentation constante : de 9% en dix ans au niveau national pour la France alors que cette augmentation est deux fois plus importante dans les Bouches du Rhône (18%) et à Marseille (17%). Quant aux interpellations pour trafic, leurs proportions diminuent d'autant.

Si Marseille enregistre une baisse de 17% des interpellations pour trafic, en valeur absolue son volume de trafiquants est quasiment similaire en 1995 et 2005. Seul, l'«usage-revente» enregistre une forte variation: cette qualification d'infraction, historiquement construite en référence aux pratiques des héroïnomanes, chute de 40% en dix ans.

Par ailleurs, on assiste à des recompositions du marché des drogues sur Marseille. En 1995, **le trafic se cristallise sur l'héroïne** (72% du marché local). L'année 2000 traduit une **bipolarisation du trafic « cannabis et cocaïne »** (respectivement 28% et 30% du marché local). On observera, ici, une prédominance de la « cocaïne » sur le « cannabis », qui résulte d'une plus grande disponibilité de cette dernière sur le marché local mais également d'une demande accrue en cocaïne de la part des héroïnomanes engagés dans un programme de

substitution. Alors qu'en 2005, c'est **le marché du cannabis qui domine**, représentant 71% du trafic marseillais.

Sur les trois années étudiées, la part du trafic sur Marseille est invariablement supérieure à celles du département et de l'ensemble du pays. Toutefois, les écarts constatés en 1995, 2000 et 2005 tendent à diminuer (respectivement 8%, 6% et de 1%) et à se rapprocher progressivement du profil national.

ILS 1995 : PROFIL SOCIOLOGIQUE DES TRAFIQUANTS INTERPELLES SUR MARSEILLE							
COMPARAISON : FRANCE BOUCHES DU RHONE MARSEILLE (source fnails)							
	TOTAL ILS	TTL TRAFIC	% TRAFICS	Age moyen	% Homme	% Français	% ACTIFS
FRANCE 1995	69432	17320	25%	26.1	90%	75%	23%
B. DU RH 1995	2843	877	31%	28.8	88%	65%	17%
MARSEILLE 1995	2049	674	33%	29.2	87%	59%	16%

ILS 2005 : PROFIL SOCIOLOGIQUE DES TRAFIQUANTS INTERPELLES SUR MARSEILLE							
COMPARAISON : FRANCE BOUCHES DU RHONE MARSEILLE (source fnails)							
	TOTAL ILS	TTL TRAFIC	% TRAFICS	Age moyen	% Homme	% Français	% ACTIFS
FRANCE 2005	120305	19258	16%	25.9	91%	83%	45%
B. DU RH 2005	4896	629	13%	27.3	92%	88%	50%
MARSEILLE 2005	2649	454	17%	28.3	93%	88%	40%

Si l'évolution générale tend vers une plus grande homogénéisation des profils sociologiques en 2005, on peut relever que la moyenne d'âge des trafiquants interpellés sur Marseille est plus élevée (plus de 2,4 ans) que la moyenne nationale. De plus, ils sont davantage représentés par une population masculine (+ 2%) et française (+ 5%). Par contre, le taux d'actifs est inférieur à celui de la moyenne nationale (- 5%) et de celle des Bouches du Rhône (-10%).

En 10 ans, deux marqueurs sociaux ont contribué à modifier le profil de ces populations. C'est principalement la diminution des ressortissants étrangers impliqués dans le trafic (passant de 41% à 12% pour Marseille et de 25% à 17% pour la France). D'autre part, l'augmentation importante des trafiquants salariés qui enregistre une hausse de 24% pour Marseille et de 22% au niveau national.

Les interpellations par arrondissement de Marseille : une inscription territoriale contrastée.

Comment se distribuent les interpellations sur les arrondissements de Marseille ? Quelle est la part des infractions pour trafic ?

Les interpellations couvrent tout l'espace géographique de la cité, selon des pondérations variant d'un arrondissement à l'autre. Globalement, leur répartition ne se fige pas sur certains sites et montre une certaine dispersion dans le temps.

Cependant, certains arrondissements présentent des particularités. Le 1^{er} arrondissement concentre le plus fort taux d'interpellations en 1995 (le quart des ILS-Marseille) et 2005 (le cinquième des ILS-Marseille), avec une proportion d'usagers en forte hausse (elle passe de 62% à 90% en dix ans). Quant au 9^{me} arrondissement, s'il enregistre près du cinquième des interpellations marseillaises en 2000 (dont un tiers pour usage de cannabis), ce chiffre

s'explique en grande partie par les infractions constatées à la prison des Baumettes, *intra* et *extra muros* ; on opère d'ailleurs le même constat en 1995 et 2005.

De façon générale, les sites présentant un taux élevé d'ILS concernent très majoritairement l'usage de stupéfiants (avec des ratios pouvant atteindre plus de 90% des interpellations). C'est le cas, par exemple, des 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements pour l'année 2005. Même s'il est utile de rappeler que ce matériau traduit l'activité policière, le volume des infractions pour usage contribue à produire une sur-représentation du phénomène sur certains territoires.

De même, faut-il relativiser l'ampleur des quantités de drogues saisies lors des interpellations ? A titre d'exemple, 80% des interpellations pour cannabis enregistrées sur Marseille en 2005 portent sur des quantités de 1 à 6 grammes, l'équivalent d'une à deux barrettes de shit, et va jusqu'à atteindre plus de 90% sur certains arrondissements du Centre Ville (4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}). Dans 9% des cas, les prises sont de l'ordre de l'unité, gramme ou cachet, tous produits confondus même s'il convient de différencier les saisies selon la nature de la drogue ou sa valeur marchande. Pour le policier ou l'ethnologue, il est difficile de concevoir une unité de mesure satisfaisante des produits saisis dans la rue. Le « gramme », le « paquet », « la bonbonne », la « barrette » ne sont que des « appellations non contrôlées » (R. Ingold) : leur conditionnement et leur valeur marchande varient en fonction des époques et leurs prix sont tributaires de la qualité annoncée, de l'année ainsi que des lieux d'approvisionnement.

Qu'en est-il du trafic ?

Rapportée à l'ensemble des infractions de 2005, la part du trafic par arrondissement de Marseille (**voir cartographie en annexe**) fait apparaître une inscription territoriale contrastée entre le sud et le nord de Marseille : alors que la part du trafic enregistrée dans les arrondissements du Sud est inférieure (de 3% à 10%) à la moyenne marseillaise (17%), celles du Nord et de l'Est y sont supérieures (de 22% à 40%). Seul le 2^{ème} arrondissement se distingue avec un ratio en faveur du trafic (55%), signe que cet espace est proportionnellement plutôt trafiquant qu'usager¹².

Mais selon l'année et la drogue étudiées, certains arrondissements peuvent concentrer des ratios montrant une sur-représentation du trafic. En 1995, notons que le 1^{er}, le 15^{ème} et dans une moindre mesure le 3^{ème} sont les arrondissements où se concentrent la revente d'héroïne, alors que l'on trouve un marché mixte d'héroïne et de cannabis dans le 2^{ème} et le 14^{ème} arrondissement ; le 5^{ème} arrondissement, quant à lui, propose un marché spécialisé dans la revente de cannabis. En 2000, avec le marché émergent de la cocaïne, le trafic prend place sur les 13^{ème}, 2^{ème} et 1^{er} arrondissements par ordre d'importance et, dans une moindre mesure sur le 7^{ème}, là où l'on va en boîte ou en « after ». En 2005, c'est sur le 2^{ème} que s'inscrit un trafic mixte de cannabis et de cocaïne alors que le 15^{ème} présente un marché tout produits, cannabis, cocaïne, ecstasy et héroïne. Par contre, le 14^{ème}, plutôt spécialisé dans le cannabis, enregistre sur le seul quartier de Sainte-Marthe 62% des interpellations pour trafic ; ce score revenant en grande partie à une opération policière d'envergure menée sur la cité de la Busserine.

¹² De même en 2000, le 2^{ème} arrondissement enregistre une proportion de trafiquants de 56%.

Que dire de ces résultats si ce n'est une certaine disparité de l'assise territoriale du trafic local. Quant au trafic international, même s'il ne représente que 4 à 8 % des trafiquants interpellés, son implantation est davantage circonscrite sur certaines zones urbaines.

En 1995, c'est dans l'espace de grande circulation urbaine et ferroviaire du 1^{er} arrondissement que se concentre 40% du trafic international. Les transactions s'opèrent dans la périphérie de la gare Saint Charles, voie ferroviaire par laquelle l'héroïne arrive des Pays Bas et de Belgique (60% du trafic international marseillais) par quantité moyenne de 40 grammes. Alors que le 15^{ème}, par lequel s'achemine par voie autoroutière l'héroïne en plus grosse quantité (une moyenne avoisinant les 2 kg par prise¹³), enregistre 24% du trafic international marseillais.

Quant au trafic international de cannabis, il prend place sur le 2^{ème} arrondissement. En effet, c'est dans l'aire d'activité portuaire que l'on décharge les ballots de cannabis en provenance du Liban (1995), d'Algérie (2000) et du Maroc (2005). C'est donc là que les trois quarts des importateurs de cannabis sont interceptés¹⁴. Les docks et le port y concentrent les plus gros arrivages à destination du marché local et national comme l'attestent les saisies des douanes qui se comptent en tonne en non en gramme : 4,4 tonnes de cannabis en 1995, 1 tonne en 2005. Il en est de même pour la cocaïne qui emprunte la route tracée par les filières de cannabis : 6 kg ont été saisis en 2005, ce qui correspond à la moitié de la cocaïne interceptée sur Marseille.

Perpétuant sa fonction de transit de marchandise, le Port de Marseille constitue le point d'entrée privilégié des gros arrivages à destination du marché local et national. Tout l'espace de la cité phocéenne se trouve concerné par la redistribution de ces marchandises qu'elles proviennent par voie maritime, routière ou ferroviaire. Quant aux transactions que négocient les revendeurs, elles s'opèrent en grande partie dans le carrefour urbain du 1^{er} arrondissement et de ses quartiers limitrophes, là où circulent « au détail » toutes sortes de produits, illicites ou médicaments détournés.

Les interpellations pour trafic de drogue par quartiers : évolution en dix ans.

Qu'en est-il des quartiers Nord ?

A partir de l'analyse des infractions enregistrées en 1994, Jean-Marc MARIOTTINI interrogeait la contribution des quartiers Nord dans le trafic local de stupéfiants. Il relevait alors, qu'en valeur absolue, « *la place occupée par les trafiquants au sein de la population des interpellés est très importante, signe que cet espace est plutôt trafiquant que consommateur* ». Mais, replacés dans leur contexte, ces chiffres pouvaient être différemment interprétables. Ainsi, J.M. MARIOTTINI notait que si on calcule la densité des interpellations pour trafic par arrondissement (soit, nombre d'interpellations / superficie de la zone urbaine), les quartiers Nord se trouvaient assez largement sous-représentés : moins du quart des interpellations alors qu'ils couvrent 34% de la zone urbaine marseillaise¹⁵.

Sur cette base, l'exploitation des données relevées en 1995 confirme les tendances observées l'année précédente par J.M. MARIOTTINI : une sous-représentation des trafics dans les quartiers Nord (26%) par rapport au Centre Ville (62%). C'est également dans le Centre Ville

¹³ Précisément, une moyenne de 1817 grammes par prise.

¹⁴ 77% en 2005, 70% en 1995.

¹⁵ Les indices de densité des arrondissements des quartiers-nord les rangent en effet à hauteur de zones beaucoup plus résidentielles (10^e, 11^e, 9^e) et loin derrière les arrondissements centraux (1^{er}, 2^e, 3^e, 5^e, 6^e).

que l'on enregistre les plus forts taux d'interpellations pour trafic d'héroïne (60%), de cannabis (58%), et autres stupéfiants. Signalons dans cette conjoncture que l'activité de ces trafiquants porte essentiellement sur le commerce illicite de l'héroïne (73% du trafic marseillais), secondairement sur celui du cannabis (21% trafic marseillais); la part occupée par les autres produits étant tout à fait négligeable. Il faut donc rester prudent sur l'interprétation du trafic en matière de produits « nouveaux », cocaïne et ecstasy, qui se cantonne au point bas¹⁶. Que ce soit dans les quartiers Nord ou le Centre Ville, la revente de cocaïne s'adresse à des consommateurs de drogues injectables qui l'utilisent en association avec l'héroïne. Les pratiques mixtes d'injection (héroïne - cocaïne), les pratiques orales associées à l'ecstasy et le « sniff » classiquement associé à la cocaïne, contribuaient à entretenir un marché multi-drogue, résiduel à l'époque, mais bien présent sur les lieux ciblés dans la revente d'héroïne. Quant aux « autres » drogues, essentiellement les médicaments détournés (benzodiazépines), c'est dans le centre ville que se concentre l'approvisionnement.

1995 : INTERPELLATIONS POUR TRAFIC DE STUPEFIANTS A MARSEILLE							
PROPORTION PAR QUARTIER (source fnails)							
	ILS	TRAFIC	TRAFIC PAR PRODUIT				
	%	%	% CANNABIS	% COCAINE	% HEROINE	% ECSTASY	% AUTRES
Quartiers Nord	24%	26%	27%	43%	26%	0%	6%
Centre Ville	54%	62%	58%	43%	60%	50%	88%
Quartiers Sud	14%	8%	10%	5%	8%	50%	6%
Quartiers Est	7%	4%	4%	5%	5%	0%	0%
Non Précisé	1%	0%	1%	4%	1%	0%	0%
MARSEILLE TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

2005 : INTERPELLATIONS POUR TRAFIC DE STUPEFIANTS A MARSEILLE							
PROPORTION PAR QUARTIER (source fnails)							
	ILS	TRAFIC	TRAFIC PAR PRODUIT				
	% ILS	% TRAFIC	% CANNABIS	% COCAINE	% HEROINE	% ECSTASY	% AUTRES
Quartiers Nord	22%	40%	47%	22%	50%	29%	0%
Centre Ville	45%	36%	33%	44%	13%	38%	91%
Quartiers Sud	18%	5%	5%	5%	13%	5%	0%
Quartiers Est	12%	9%	8%	8%	0%	24%	0%
Non Précisé	3%	10%	7%	21%	24%	4%	9%
MARSEILLE TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

En revanche, l'année 2005 montre une autre répartition: le Centre Ville maintient sa suprématie pour le trafic de cocaïne (40%) et d'ecstasy (38%), alors que le trafic de cannabis prend place sur les quartiers Nord (47%). Ici encore, il faut relativiser l'interprétation des données partielles qui peuvent prêter à confusion. Alors que le trafic de cannabis prédomine (71% du trafic marseillais), suivi de la cocaïne (20%) et de l'ecstasy (5%), celui de l'héroïne est résiduel (1,8%). Aussi faut-il prendre ces statistiques avec précaution : pour ne prendre que le cas de l'héroïne, les données issues des quartiers Nord n'enregistrent que 4 trafiquants et seulement un trafiquant pour le Centre Ville et les quartiers Sud.

¹⁶ La cocaïne : 3% du trafic marseillais ; l'ecstasy, 0,3%.

Contrairement aux idées reçues, les quartiers Nord n'apparaissent pas comme les grands pourvoyeurs de la criminalité marseillaise en matière de trafic de stupéfiants ou, plus exactement, ils ne sont pas à la mesure de la sur-représentation qu'on fait des quartiers « difficiles » de Marseille. L'intérêt de cette analyse par quartiers est de poser les limites d'une représentation habituelle (« ici les cités vivent de la drogue ») et de souligner combien cet espace des cités est loin d'avoir le monopole de l'exercice en matière d'activité illicite.

3 - Profils des trafiquants

En dix ans, le profil des trafiquants interpellés sur Marseille montre une hausse de 6% de la population masculine, une forte augmentation des trafiquants de nationalité française (+29%) et une plus importante insertion professionnelle (+24%).

Parmi les actifs, c'est parmi les ouvriers que se traduit la plus forte augmentation (+21%) et notamment dans le monde du cannabis. Au cours de ces dix dernières années, la proportion des trafiquants déclarés « sans profession » tend à diminuer, passant de 84% à 60% pour Marseille et de 83% à 50% pour le département. Cette observation est valable au niveau national qui, en dix ans, voit doubler la part de sa population active parmi les trafiquants (de 23% à 45%). De même, assiste-t-on à un glissement de la représentativité de certaines catégories socioprofessionnelles : on observe une sur-représentation des ouvriers (41% sur Marseille ; 38% au niveau national) par rapport aux employés (17% pour Marseille ; 23% au niveau national) et des étudiants-lycéens (20% sur Marseille ; 28% au niveau national).

Le faible rajeunissement des trafiquants interpellés sur Marseille (moins de 0,9 ans) se traduit par un glissement de la tranche d'âge des 26-30 ans en 1995 (28%) vers celle des 21-25ans en 2005 (26%). Cette tendance est nettement moins creusée au niveau national (moins 0,2 ans), avec un tiers des trafiquants concentré sur la tranche des 21-25 ans (32% en 1995 et 31% en 2005).

Enfin, trois quarts des interpellés habitent la commune de Marseille (77% en 1995 ; 73% en 2005) et sont, en plus forte proportion domiciliés sur le département des Bouches du Rhône (82% en 1995 ; 84% en 2005). Par contre, la part de ceux domiciliés à l'étranger traduit une baisse de 10% en dix ans (15% en 1995 ; 5% en 2005). Parmi eux, la plupart réside dans un pays du pourtour méditerranéen (80% en 1995 ; 58% en 2005). En dix ans, la proportion de ces résidents « méditerranéens » diminue de 22% au bénéfice de ceux de la communauté européenne (+18%).

PROFIL SOCIOLOGIQUE DES TRAFIQUANTS INTERPELLES SUR MARSEILLE							
EVOLUTION 1995 – 2005 (source fnails)							
	NB ILS	NB TRAFIC	%TRAFIC	Age moyen	% Homme	% Français	% Actifs
MARSEILLE 1995	2049	674	34%	29.2	87	59	16
MARSEILLE 2005	2649	454	17%	28.3	93	88	40
EVOL 95/05	600	-220	-17%	-0.9	6%	29%	24%

*
* *

Il résulte de ces données des profils davantage insérés socialement dans le monde du travail, essentiellement masculins et de plus en plus jeunes. L'appartenance méditerranéenne de populations issues des migrations du travail, rend compte d'une forme de cosmopolitisme plus marqué que dans d'autres sites étudiés¹⁷. De plus, l'assise « marseillo-marseillaise » sur laquelle s'appuient les rapports sociaux renforce l'idée de l'emprise locale que prend le phénomène. La fonction portuaire de la ville, active dans le trafic international et l'importation de grosses quantités de marchandises, contribue à faire de Marseille une plaque tournante d'où s'organisent les logistiques de circulation et de transfert. Alors, Marseille porte du Sud ?

Si l'analyse de ce matériau apporte un certain éclairage sur le trafic à Marseille, il ne reflète qu'une partie de la réalité locale. Le fait de ne traiter les infractions qu'à partir de la drogue principale saisie, cantonne à une interprétation « mono-droque » des pratiques, alors que les trafics mixtes (cannabis- cocaïne) ou « multi-drogues » (cannabis- cocaïne –ecstasy) prennent de l'ampleur sur le marché local¹⁸. De plus, l'analyse par infraction ne permet pas d'approcher les rapports sociaux qui structurent les réseaux. Bref, le matériau sociologique (âge sexe nationalité, profession) sur lequel s'appuient nos analyses ne permet pas d'interroger les conditions sociales de l'engagement de ces populations dans des réseaux de trafics.

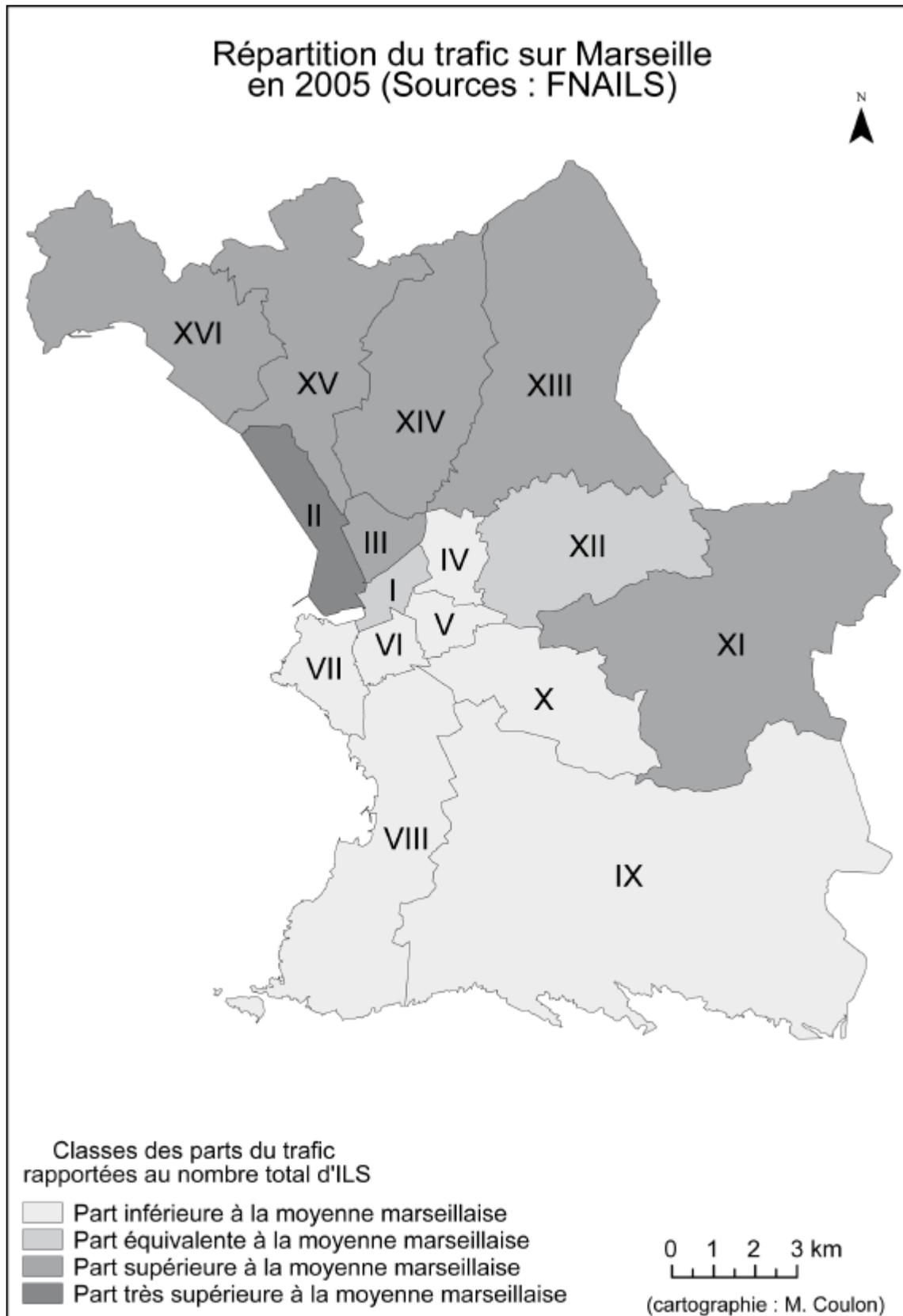
¹⁷ En région parisienne et lilloise, par exemple.

¹⁸ L'analyse de 42 affaires de stupéfiants jugées au TGI Marseille entre 2005 et 2007 montre que la moitié concerne des marchés « mono-droque », l'autre moitié des marchés « multi-drogues ».

BIBLIOGRAPHIE

- BOUHNİK P.(2007), *Toxicos : le goût de la peine*, La Découverte.
- CASTEL R. (Ed) (1998), *Les sorties de la toxicomanie*, Éditions universitaires de Fribourg, Col. Res Socialis, (1e éd., ronéo 1992).
- CHEVALIER, *Usage d'opiacés et de cocaïne. Etude multicentrique*, OFDT, 2001.
- COPPEL A. (2007) Consommation de stimulants et jeunes des cités. Nouvelles représentations, nouvelles pratiques. *ADSP* n°59 juin 2007.
- DUPREZ D., KOKOREFF M. (2000), *Les mondes de la drogue*, Ed. Odile Jacob.
- DUPREZ D., KOKOREFF M., JOUBERT M., WEINBERGER M. (1996), *Le Traitement institutionnel des affaires liées à l'usage de drogues*, Lille, Paris, Ifrési-Grass.
- DUPREZ D., KOKOREFF M., WEINBERGER M. (2001), *Carrières, territoires et filières pénales*, OFDT, mai.
- EHRENBURG A. (Ed), (1992), *Penser la drogue, penser les drogues*, Ed. Descartes.
- FAUGERON C. (Ed), (1999), *Les drogues en France : politique, marchés, usage*, Ed Georg.
- JAUFFRET-ROUSTIDE M., *Rapport TREND site de Marseille*, 2003.
- JOUBERT M., WEINBERGER M., ALFONSI G. (1996), *Les toxicomanies dans la ville. Contribution socio-ethnologique à l'analyse des logiques sociales et économiques des réseaux et rapports sociaux de trafic*, Paris, Grass-CNV.
- JOUBERT M., ALFONSI G., JACOB E., MOUGIN C., WEINBERGER M. (1998), *Villes et toxicomanies. Les réseaux de politique publique dans l'action locale sur les problèmes liés aux drogues*, Paris, Grass.
- JOUBERT M., GIRAUX-ARCELLA P., MOUGIN C. (2005), *Villes et toxicomanies. De la connaissance à la prévention*. Erès.
- KOKOREFF M. (1998), L'économie de la drogue : des modes d'organisation aux espaces de trafic, *Les annales de la recherche urbaine*, n°78.
- KOKOREFF M. (2000), Faire du business dans les quartiers. *Déviance et Société*, vol 24, n°4.
- KOKOREFF M. (2003), *La force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*, Payot.
- KOKOREFF M., PERALDI M., WEINBERGER M. (2006), *Economies criminelles et mondes urbains*, Paris, PUF.
- MARIOTTINI J.M. (1995), De la cité en ville. Contribution à une ethnologie du trafic des stupéfiants, Marseille, Lemc - CNV.
- PERALDI M. (1997), Drogues visibles, trafics invisibles. Les drogues, la presse et les cités à Marseille, in *La ville, l'argent, la mort*, actes du colloque de Barcelone, Ed. de la Generalitat.
- PERALDI M. (Ed) (2001), *Cabas et containers. Activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers*. Maisonneuve et Larose.
- RUGGIERO V., SOUTH N. (1996) La ville de la fin de l'ère moderne en tant que bazar : marchés des stupéfiants, entreprise illégale et barricades, in *Déviance et Société*, vol. 20, n 4.
- AUVADET T. (2006), *Le capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*. Armand Colin.
- SCHIRAY M. (Ed), (1994), *L'économie souterraine de la drogue*, Paris, Conseil national des villes.
- TARRIUS A. (1997), *Fin de siècle incertaine à Perpignan : drogue, pauvreté, communautés d'étranger dans une ville moyenne frontalière française*, Perpignan. Ed Libres del Trabucaire, Perpignan.
- WEINBERGER M. (1995), Contribution des sciences sociales à la connaissance de l'économie souterraine de la drogue, in *Trafics de drogues et Modes de vie*, Paris Toxibase, n°4.

ANNEXE : Trafic Marseille 2005



« Le temps collectif de l'éthique »

Pierre ROCHE, Sociologue clinicien au CEREQ (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications)

Je voudrais contribuer à cette matinée de conférence-débat sur l'économie de la débrouille en proposant une réflexion sur le thème de l'éthique de la proximité dans le champ professionnel et en insistant sur ses implications pratiques en termes de cadre collectif de réflexion.

En amont, il y a bien deux questions : Quelles sont les dimensions proprement éthiques de l'agir des hommes et des femmes qui ont pris le parti de la proximité dans le champ professionnel ? Que nous apprend, en retour, l'examen de cet agir-là sur l'éthique elle-même, et tout particulièrement sur ce qui, en elle, n'est pas la morale ? Deux questions issues d'une pratique de recherche en sociologie clinique, de co-construction de savoirs conduite avec des professionnels. Je m'appuierai sur une étude empirique conduite avec des éducateurs de prévention de l'addap et des animateurs de centre sociaux qui vont à la rencontre des jeunes qui s'inscrivent dans les réseaux de l'économie de la débrouille, notamment dans la revente de produits psycho-actifs illicites.

La proximité, ici, n'est pas l'apanage ou l'attribut de certaines professions. Certains professionnels (juge, policier, manager, banquier) sont dits *de* proximité sans être pour autant ipso facto *dans* la proximité. On dira qu'elle se définit d'abord par le regard que l'on pose sur l'autre, avant même d'engager une relation au travers de la parole. Un regard qui ne dévisage pas l'autre avec violence, qui le reconnaît en tant que sujet en essayant de restituer la part qu'il lui revient dans la façon même dont il s'y prend subjectivement pour répondre à ce qui lui est socialement imposé.

La proximité caractérise donc une façon d'être et de se positionner vis-à-vis de l'autre, dont la formule pourrait être : *Aller vers l'autre* ou *au devant de l'autre* ou encore *au plus près de l'autre*. Ce qui, dans bien des cas, signifie *aller là où l'autre est* ; par exemple, sur les lieux de trafic. Mais la présence sur le territoire géographique de l'autre peut, dans certaines situations professionnelles requérant pourtant proximité, être plutôt contre-indiquée. Aller vers l'autre peut, dans certains cas, signifier inventer des façons d'être plus accessibles. On peut alors l'inviter à se rendre dans un espace convivial sans l'obliger à formuler au préalable une demande ; sans l'obliger, aussi, à être vu. On l'aura compris, la proximité dont il est question ici ne relève pas d'un ordre essentiellement physique. Il nous faut alors plutôt insister sur *auprès de* et *avec*, sur deux prépositions qui indiquent avant tout une posture professionnelle quelque peu idéale, vers laquelle il s'agirait de tendre et témoignent de la volonté de réduire la distance sociale et subjective qui sépare le professionnel de l'utilisateur mais sans atteindre le point où il y aurait recouvrement des identités (Nancy, 1996). Même réduite à l'infime, cette distance resterait infinie. Aller vers l'autre signifierait en quelque sorte le considérer comme un autrui, tout à la fois semblable parce qu'appartenant au genre humain et différent parce que n'occupant pas la même place sociale (Jankélévitch, 1960).

UNE ETHIQUE DE LA FIDELITE

Nous l'avons chaque fois repéré dès nos premières rencontres : Ces groupes de professionnels doivent leur consistance à un fort désir de continuer à travailler avec des hommes et des

femmes qui, d'une manière ou d'une autre, sont mis à la marge, confrontés à l'indifférence ou objet d'une forte déconsidération. Les éducateurs et animateurs dans les quartiers populaires vont au devant de jeunes qui, plus que de la stigmatisation peut-être, souffrent de l'indifférence des adultes. Ceux d'entre eux qui sont impliqués dans les réseaux de l'économie de la débrouille ne mériteraient pas qu'on s'occupe d'eux, n'en vaudraient pas la peine et ce serait perdre un temps précieux que de travailler avec eux plutôt qu'avec les autres. La proximité répond donc à une exigence parce que cet autre ne peut pas, par lui-même, aller vers les institutions. Pour les professionnels avec qui nous avons travaillé, il s'agit donc de continuer avec ceux-là, pour ceux-là, avec et pour ceux que l'Institution désigne sous la catégorie de « publics prioritaires » mais en réalité abandonne, exclut toujours plus.

Ne pas céder sur l'essentiel signifie aussi persévérer dans un positionnement pourtant structurellement précaire, intrinsèquement fragile, dont le maintien est en fait constamment menacé en raison des phénomènes de transfert qu'il provoque, de l'ensemble des processus projectifs et identificatoires qu'il ne manque pas de susciter chez l'un (l'usager) comme chez l'autre (le professionnel) ; mais aussi des présupposés idéologiques, axiologiques et culturels qu'il active ou réactive incessamment ; des jugements, affects et fantasmes qu'il mobilise. Chez les uns comme chez les autres, ce dont il s'agit, c'est de ne pas trop céder à la défense, à cette tentation toujours présente d'éviter, de contourner ou de fuir l'autre ; en fait d'interrompre ce mouvement de l'aller vers, quelles que soient les procédures mises en œuvre à cette fin (absentéisme, raccourcissement du temps de l'entretien, réification de la relation, étouffement de toute parole authentique lors de l'échange). Une défense qui a pour but, chez les travailleurs sociaux, de faire taire en eux l'interrogation inquiète que leur situation professionnelle suscite sur le sens même de leur mission, de soulager ce malaise profond, parfois indicible, qui les envahit moins sans doute en raison des reproches, opprobres et sarcasmes que les autres leur adresseraient qu'en raison du sentiment de transgresser ce qui fonderait leur identité professionnelle, et les impératifs moraux qui donneraient sens à leur fonction.

L'éthique dont il est question ici rejoint, sur bien des points, l'éthique des vérités concrètes que nous propose Alain Badiou (1994), dont la maxime, dans sa forme générale, se dit : « Continue ! » mais pourrait aussi se dire : « N'oublie jamais ce que tu as rencontré ! » Le parti pris de la proximité constitue en effet pour nombre d'acteurs avec qui nous travaillons une façon de rester fidèle à leur engagement professionnel et, au-delà, à un événement historique et/ou biographique qui aurait été à l'origine de ce dernier. Nous connaissons des travailleurs sociaux qui tentent de rester fidèle à l'état d'esprit de ces résistants qui, après avoir découvert durant la période de l'Occupation la triste réalité des bagnes pour enfants, demandèrent l'élaboration d'un texte privilégiant l'éducatif au détriment du répressif parce qu'ils considéraient que les enfants délinquants étaient d'abord des enfants en danger. L'ordonnance de 1945 a constitué ce texte fondateur.

UNE ETHIQUE DE LA DECISION

Mais si l'on continue, ce n'est peut-être pas seulement par fidélité à un événement, à ce qui a pu fonder son engagement professionnel et personnel mais aussi parce qu'on sent qu'on ne peut pas se dérober, reporter à plus tard la rencontre avec l'autre, qu'on doit être *responsable* au sens fort de ce mot, *répondre à-* (l'usager en tant qu'il est l'autre) et *de-* (ses actes, de ceux que l'on pose dans sa pratique professionnelle) ; qu'on doit plutôt que se défilier, relever le défi, plutôt qu'obtempérer et attendre que les conditions soient plus mûres, réagir *ici* et

maintenant et ce parfois au cœur d'une situation critique, en opérant des arbitrages difficiles face à des exigences qui apparaissent contradictoires.

Car on sent bien qu'on ne saurait s'en sortir en construisant des consignes, et en se donnant des règles communes qui nous permettraient d'être une fois pour toutes dans le *bon* positionnement, dans la *bonne* conduite. Précisément parce que le professionnel ne s'adresse pas à un universel abstrait (au Jeune) mais, chaque fois, à un singulier concret, à cet homme-là et pas à un autre, à cette femme-là et pas à une autre, il ne peut que conduire un travail incessant de réajustement, de maintien de la relation, de négociation de la limite, sans pour autant faire preuve d'un pur pragmatisme puisqu'il y mobilise des valeurs professionnelles mais aussi des références plus personnelles.

On dira alors que l'éthique est consubstantielle à l'action de celui qui a pris le parti de la proximité, qu'elle y est constamment réactivée en tant qu'interrogation sur sa pratique professionnelle. On est alors bien obligé de reconnaître qu'il nous faut, au moins sur ce point, faire retour à Hegel (1977) plutôt qu'à Kant, faire retour à celui qui déclara que « l'ordre éthique consiste essentiellement dans la décision immédiate. » La fameuse question kantienne *Que dois-je faire ?* (1976, 2006) n'est sans doute pas fausse mais souffre ici d'une trop grande abstraction, et de s'inscrire dans un espace et une temporalité indéterminés. Elle mérite une reformulation qui mette l'accent sur les dimensions concrètes des situations de travail marquées par l'incertitude et dans lesquelles les professionnels sont plongés et sommés d'agir dans un temps très court, voire dans l'instant. C'est pourquoi « *Que dois-je décider ici et maintenant ?* » nous semble plus juste, plus approprié lorsqu'on veut répondre aux enjeux éthiques de l'agir qui suscitent des questions sans doute plus en lien avec des actes que l'on doit poser dans l'instant qu'avec une action qui s'inscrit dans une certaine durée. La fulgurance de l'agir est ici frappante car le professionnel doit, très rapidement, analyser la situation concrète en tenant compte de son expérience, du contexte nouveau qui se présente à lui et de la singularité de l'autre, délibérer en son for intérieur et trancher en faveur d'un acte tout en tentant d'anticiper ses conséquences.

Décider doit être entendu en son sens étymologique de *couper, trancher* (decisio). Reste cependant que cet acte, pour précipité qu'il puisse être parfois, se différencie toujours de n'importe quel geste en ce qu'il mobilise la réflexion plutôt que l'habitude ou le réflexe. Par exemple, l'éducateur doit-il se rendre sur un lieu de *revente*, sur le *poste de travail* du jeune, là où il attend un client à qui il va vendre du cannabis ? Doit-il s'y rendre même s'il n'est pas un lieu de passage mais un lieu fermé, situé dans un bloc d'immeuble, réservé exclusivement à la revente, quitte à renvoyer un signe de complicité aux jeunes et à l'ensemble des habitants ? Doit-il s'abstenir de s'y rendre quitte, cette fois, à rompre tout lien avec les jeunes et à ne plus pouvoir continuer à travailler avec eux ?

L'ETHIQUE N'EST PAS LA MORALE

Pour nous, l'éthique n'est pas la morale. Nous venons à l'instant d'apporter quelques éléments de réponse en reprenant la proposition hégélienne : réserver l'éthique à ce qui relève de la décision immédiate. Mais une autre direction, peut-être plus essentielle encore, doit aussi être prise en privilégiant ce qui se nouerait autour du rapport à la loi. En fait, l'éthique surgirait au point même où la loi ne pourrait plus nous aider à poser nos actes, à délibérer, à nous dicter nos choix ou, en tout cas, s'avèrerait bien insuffisante pour cela. Ce qui alors surgirait, ce serait avant tout une interrogation en lieu et place de ce qui était jusqu'alors vécu comme une obligation, un devoir, un commandement ou encore un impératif qui, le plus souvent, allait de soi et sans dire. Il est même des situations où l'éthique surgirait contre la loi

(juridique, pénale) ou plutôt en opposition à une loi qui ne ferait plus Loi (symbolique). En fait, là où la loi, loin d'ouvrir un espace pour la liberté et le vivre ensemble dans l'égalité et la fraternité, produirait des effets de dé-liaison sociale, porterait atteinte à l'intégrité et à la dignité des hommes et des femmes, dénierait que certains d'entre eux puissent prendre place au sein de la communauté humaine. Dans ce dernier cas, si l'éthique surgit, ce n'est donc point en raison de la complexité mais de l'illégitimité des situations dans lesquelles on est plongé.

Dans nombre de cas, en effet, un positionnement éthique se construit d'abord dans un refus, celui de s'en sortir en toute circonstance par une pirouette, en s'abritant, par exemple, derrière la loi ou un de ses dérivés (comme un règlement) ; derrière, en fait, un impératif catégorique qui nous transcenderait et nous dicterait chacun de nos actes. Car rien n'est peut-être plus destructeur de la Loi que son usage instrumental, qui la pose en fait comme alibi pour ne rien faire, comme prétexte pour ne rien entreprendre, comme ce qui vient en fait légitimer *après coup* le fait que rien n'ait été tenté pour aller vers cet autre, et entrepris pour l'aider. C'est particulièrement le cas lorsqu'on ne respecterait cette dernière que pour mieux camoufler sa propre impuissance à agir, voire sa démission.

En fait, le rapport à la loi est finalement au principe de deux façons de construire sa pratique professionnelle. La première se situerait plutôt en référence à une morale transcendante ; la seconde chercherait à se fonder ou, pour le moins, à prendre appui sur un positionnement éthique. Deux façons qui, d'un point de vue strictement professionnel, ne se valent pas car, comme en témoigne l'agir des professionnels de la proximité, l'éthique permet ce que la morale ne peut pas permettre, qu'une aide concrète soit apportée à l'autre. Pour les éducateurs, elle permet de maintenir la relation afin que la loi puisse être énoncée au moment où elle a le plus de chance d'être entendue, et peut-être intégrée ou réintégrée.

Il n'y a donc pas de *bon* positionnement mais, par contre, un *bon* moment pour poser un acte professionnel. Ce *bon* moment n'est pas le *Kairos* grec car il ne saurait être trop rationalisé ; nul moment n'existe objectivement, qui serait opportun, favorable à l'acte, qui présenterait les conditions les plus propices à sa réalisation. De sorte que le professionnel pourrait plus ou moins le prévoir à l'avance et le codifier, rédiger une sorte de guide technique de ce qu'il faudrait dire ou faire, quand il faut, et selon l'occasion. Ce *bon* moment serait plus proche de la notion d'opportunité que l'on retrouve chez Machiavel (1997) dans la mesure où il serait plutôt cette occasion qui vient à sa rencontre et qui risque bien de ne plus jamais se représenter, qu'il se doit alors de saisir à temps, au moment même où elle surgit, et dans le délai qu'il lui est accordé, parfois *in extremis*, en catastrophe (Jankélévitch, 1980). Est professionnel celui qui se place dans les conditions les plus favorables pour saisir cette occurrence imprévisible et irréversible et ne peut intervenir justement que celui qui fait le guet, dont la conscience est à l'affût de la moindre occasion. Le *bon* moment n'existe donc pas indépendamment d'une conscience à même de le saisir, de le capter, de le capturer. Dans la perspective de la réduction des risques, il n'est parfois que ce court instant, répit dans une catastrophe permanente, où il lui est tout de même possible de sauver ce qui peut l'être.

Les éducateurs, ici, sont auprès de l'autre en tant que point d'appui plutôt qu'au-dessus de lui en tant que conscience moralisatrice. Ce positionnement permet de sortir du déni, de reconnaître l'existence des réseaux de revente pour pouvoir en appréhender toute la complexité et notamment repérer les risques qui l'accompagnent. Il permet aussi et enfin de reconnaître que des jeunes font preuve de polyvalence, construisent des compétences spécifiques, notamment dans les champs de la comptabilité, du relationnel, de l'échange verbal ; qui pourraient peut-être faire l'objet d'une valorisation et d'un transfert dans la sphère de l'activité licite, à condition de revaloriser à leurs yeux le travail, en lui redonnant du sens et en améliorant ses conditions d'exercice.

LA DIMENSION COLLECTIVE DE L'ETHIQUE

C'est le fait de soutenir une position éthique qui pose la proximité comme une exigence incontournable, qui permet aussi de la satisfaire dans la durée sans trop faillir et de dépasser la fausse alternative du déni du trafic ou de la complicité. Nous aurions tort cependant de penser que le professionnel pour le coup n'aurait nul besoin d'un lieu et d'un temps propres afin de faire retour sur sa pratique en lien avec ses pairs et en présence d'un tiers. Un tel positionnement, au contraire, rend plus nécessaire encore l'élaboration du transfert dans toutes ses dimensions (duales, groupales et institutionnelles) et, plus largement, la réflexivité critique. Nos préoccupations de chercheur, lors de ces interventions, recourent en tout cas une demande forte des professionnels, celle de ne plus être renvoyés à leur seule subjectivité afin de pouvoir répondre de la façon la plus intelligente et pertinente possible aux nombreux problèmes et surtout paradoxes auxquels ils sont confrontés dans la mise en œuvre de leur activité professionnelle.

On aura compris que le positionnement éthique alterne impérativement temps individuels et temps collectifs. Certes, il est nécessaire que le professionnel qui a pris le parti de la proximité, face à une situation d'incertitude, voire de crise, prenne sans attendre une décision de façon solitaire. Mais il est non moins nécessaire qu'il puisse, plus tard, cette fois en prenant le temps, avec le recul et peut-être la connaissance des résultats et des conséquences de l'acte qu'il a pu alors poser, en faire part dans le cadre d'un collectif de pairs et en présence d'un tiers. Une délibération décisionnelle n'acquiert peut-être son caractère pleinement éthique qu'à condition d'inclure ce moment a posteriori d'échange collectif. La complexité des questions ici soulevées est telle que l'on n'a pas le droit de se priver de la réflexion des autres et de la multiplicité des points de vue. On ne saurait seulement compter sur la bonne volonté kantienne et la capacité d'analyse en situation du professionnel, fût-il le plus expérimenté d'entre tous, car l'expérience, en nous montrant que les résultats des actes sont souvent inverses à ceux souhaités par ceux-là mêmes qui les ont posés, nous enseignerait plutôt l'humilité.

L'objectif de ces groupes d'analyse n'est pas de produire une vérité passe-partout mais celui de rompre les silences qui entourent le réel du travail et les difficultés qui lui sont liées afin de participer à la construction d'une nouvelle forme de rationalité. Non pas bien sûr pour fuir à tout prix tous les moments de solitude existentielle - certains d'entre eux sont sans doute consubstantiels à ce type d'activité professionnelle - mais pour sortir de l'emprise des passions tristes et tout particulièrement de ce sentiment d'impuissance qui entrave les pratiques et des plaintes qui sans cesse l'entretiennent. Idéalement, donc, pour s'inscrire dans un trajet éthique - cette fois au sens de Spinoza (1954) - qui va de la servitude à la liberté.

Une telle démarche requiert la mise en place d'un dispositif méthodologique spécifique et d'abord la constitution de groupes de professionnels, avec premier enjeu de libérer la parole. Premier enjeu mais pas un des moindres si on veut bien entendre par parole un acte parfois risqué qui engage celui qui le pose. Des règles ici sont énoncées, qui permettent précisément qu'on ait envie de le poser, tout particulièrement celle du volontariat ou encore celle qui consiste à ne jamais sortir du groupe ce qui s'y dit sans qu'il y ait l'accord de tous. Là où on fait appel à la subjectivité et à l'intersubjectivité, là où perdurent des rapports sociaux toujours caractérisés par la dissymétrie et la présence d'une violence symbolique, le besoin de règles se fait en effet très pressant et leur respect conditionne la poursuite même de la démarche et assure sa fécondité.

Les groupes sont composés de pairs, du moins dans un premier temps, parce que chacun peut à un moment donné engager une nouvelle parole parce qu'il sait que l'autre partage quelque chose de ce qu'il éprouve, parce qu'il sait que l'autre pourra entendre, parce qu'il espère que l'autre, peut-être, se permettra, lui aussi, d'en dire encore un peu plus. Les acteurs deviennent donc auteurs parce qu'ils s'autorisent à parler (de) ce qui ne pouvait pas l'être jusqu'alors en raison de diverses procédures de défense. Mais ce groupe de pairs n'a de sens que s'il vise son propre dépassement, en s'intégrant, lorsque ceux qui le composent le jugent nécessaire, dans un groupe multi-acteurs. Ce qui, dans un premier temps, est patiemment élaboré dans le groupe des pairs doit, dans un second temps, être mis en jeu dans le groupe multi-acteurs afin de donner lieu à confrontation. Chacun est alors prêt ou, du moins, mieux préparé pour aborder cette phase où l'autre est un peu plus autre, où l'altérité est un peu soutenue, où le rapport à l'altérité plus violent. Il s'agit bien, au terme de cette confrontation, d'abandonner ou, pour le moins, de relativiser le point de vue partiel que chacun défend en tant qu'acteur assigné à une place, devant jouer un rôle et remplir une fonction déterminée pour accéder à une certaine intelligence des rapports sociaux.

Répétitivité et retour sont les deux grands principes qui structurent cette démarche au long cours. Répétitivité d'abord parce qu'elle permet de bouger quelque chose de la situation d'énonciation propre aux séances de paroles. Les premiers énoncés sont ainsi souvent prononcés au nom d'un *on* anonyme et adressé à un *il(s)* impersonnel. Progressivement, ils le sont dans le cadre d'un *je* s'adressant à un *tu* ou à un *vous*. Il s'agit donc de ne pas répéter ce qu'*on dit*, les on-dit. Retour ensuite. Les dires sont donc enregistrés, retranscrits, retournés, élaborés, perlaborés, conceptualisés, re-conceptualisés et, in fine, mis en perspective, confrontés aux théories qui ont pu être construites à partir d'autres démarches afin de pouvoir s'inscrire dans le cadre d'une pensée toujours plus complexe (Morin, 2004). Est recherché ici non le consensus mais le conflit des interprétations qui pousse chacun à aller au plus loin de sa propre élaboration. En fait, il s'agit de faire retour aux acteurs afin qu'ils puissent être pleinement homo sapiens sapiens, faire retour sur leurs pensées, penser leurs pensées plutôt que d'être objet de pensées ; redoubler la conscience de ce qui les affecte ; réfléchir la réflexion fonctionnelle que requiert l'agir pratique et instrumental afin d'entamer une réflexion plus éthique et critique. C'est l'idée de l'idée qui est à l'origine de savoirs à même de nous sortir de notre rapport purement hallucinatoire au monde. Rappelons que cette idée de l'idée de l'idée relève aussi d'une conception proprement spinoziste de la méthode. D'une méthode qui ne serait pas - comme chez Descartes, par exemple - un ensemble de procédés préalables qui garantirait l'objectivité des savoirs mais une réflexion de la connaissance qui serait toujours déjà là, sur le mode d'un matériau à œuvrer toujours plus (Macherey, 2004). On n'hésitera donc pas à renverser l'ordre des préséances et à poser que la méthode ne préexiste pas à cette connaissance mais ne ferait que la prolonger en la réfléchissant.

La démarche, enfin, n'acquière peut-être son caractère pleinement clinique qu'à condition que les acteurs, eux aussi, écrivent le social, sans doute pour s'exprimer autrement mais aussi et surtout pour accéder à de nouveaux contenus de savoir. Car l'acte d'écrire suscite des pensées spécifiques que nul parler n'aurait pu autoriser, n'affecte pas seulement la forme du dire mais son contenu.

Un tel travail cependant ne devrait pas être exceptionnel et durer le temps d'une intervention mais accompagner l'activité professionnelle, constituer un temps ordinaire de celle-ci. D'abord parce que le positionnement ne peut être qu'une construction permanente ; Ensuite, parce qu'il ne saurait être en construction que dans l'échange ; Enfin parce qu'il n'y aura jamais de *bon* positionnement. Car l'essentiel d'un positionnement est sans doute de l'ordre de l'intransférable parce que substantiellement attaché à la singularité d'une situation interactive qui ne se répétera pas.

CONCLUSION

Nous avons cru devoir spécifier l'éthique des hommes et les femmes qui ont pris le parti de la proximité en deux maximes. La première - « continue avec et auprès de ceux-là ! » - les pousserait à rester fidèle à un événement qui vient signifier que l'appartenance à l'humanité ne peut souffrir d'aucune exception. La deuxième maxime - « prend ta décision ici et maintenant face à ce singulier concret ! » - les porterait à poser les actes qui s'imposent dans le champ de leur activité professionnelle en refusant les faux-fuyants et les ajournements défensifs. Elle les enjoint pour parvenir à cette fin de prendre en compte non seulement l'humanité mais aussi la singularité de celui qui leur fait face.

Notre objectif n'était pas seulement de porter au jour les dimensions éthiques d'une pratique mais aussi d'énoncer ce que cette dernière peut nous apprendre sur l'éthique elle-même. Or, force est de constater que la proximité, une fois réfléchi dans sa spécificité, nous a beaucoup appris sur la distance qui sépare l'éthique non seulement du moralisme abstrait mais de toute morale. L'éthique requiert effort, persévérance, résistance, action de longue durée mais ne se concrétise pleinement, semble-t-il, que dans la décision immédiate, l'acte, l'instant, la pensée délibérative (celle qui pèse le pour et le contre) tout à la fois individuelle et collective. L'éthique surgit en tant qu'interrogation sur sa pratique, chaque fois qu'il ne suffit pas d'obéir à la loi ou encore chaque fois qu'il est impératif de lui désobéir si l'on veut ne pas remettre en cause la dignité de l'autre et donc, aussi, sa propre dignité. Ce n'est donc pas seulement la complexité des problèmes mais aussi l'illégitimité de certaines lois qui porte le souci éthique sur le devant de la scène sociale. C'est dire que ce souci-là revêt aussi une dimension politique qu'il conviendrait de mieux cerner. C'est ce que nous espérons pouvoir faire en une autre occasion. Enfin, l'éthique ainsi comprise ne peut se nicher uniquement dans les plis et les replis de la conscience morale de chacun, en son for intérieur. Parce qu'elle a à faire face à la complexité, elle ne peut se déployer qu'à condition de mobiliser sur un problème donné les points de vue les plus divers dans un cadre ad hoc. On sera donc d'accord avec Pascal pour déclarer : « Travaillons à bien penser. Voilà le principe de la morale » (Pascal, 1962) mais en insistant tout aussitôt sur la dimension collective de ce travail.

BIBLIOGRAPHIE

- BADIOU, A. 1994. *L'éthique, essai sur la conscience du mal*, Paris, Hatier.
- HEGEL, G.W.F. 1977. *Phénoménologie de l'esprit*, Paris, Aubier, Tome 2, p. 32.
- JAMOULLE, P. 2002. *La débrouille des familles*, Bruxelles, De Boeck.
- JANKELEVITCH, V. 1960. *Le pur et l'impur*, Paris, Flammarion.
- JANKELEVITCH, V. 1980. *Le Je-ne-sais-quoi et le Presque-rien, La manière et l'occasion*, Paris, Seuil.
- KANT, E. 1976. *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Delagrave.
- KANT, E. 2006. *Critique de la raison pratique*, Paris, Quadrige.
- MACHIAVEL, N. 1997. *Premiers écrits politiques ; Le Prince ; Discours sur la première décade de Tite Live*, Paris, Robert Laffont.
- MORIN, E. 2004. *La méthode, Tome VI, L'Ethique*, Paris, Seuil.
- NANCY, J.L. 1996. *Etre singulier pluriel*, Paris, Galilée.
- PASCAL, B. 1962. *Les pensées*, Paris, Seuil.
- ROCHE, P. 2005a. *La proximité à l'épreuve de l'économie de la débrouille, Situation de travail et postures professionnelles des travailleurs sociaux*, Association Départementale de développement des Actions de Prévention (addap 13), avec le soutien du service Prévention de la Délinquance et de la Mission Sida toxicomanies et prévention des conduites à risques de la Ville de Marseille.
- ROCHE, P. 2005b. « La posture de proximité chez les travailleurs sociaux », dans M. Joubert, *Villes et toxicomanies, de la connaissance à la prévention, érès*.
- SPINOZA, B. 1954. *Traité théologico-politique, XX*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, p. 903.

Débat avec la salle

[Nous n'avons pu faire figurer l'intégralité des échanges et interventions. Nous espérons que le sens de la contribution de chacun a été respecté].

Amar LAHMADI, Service prévention de la Délinquance de la Ville de Marseille, à M. KOKOREFF

Vous ne dites rien des filles. Quelle est leur participation dans le trafic ?

Michel KOKOREFF

Au moment où j'ai travaillé dans la région parisienne, on ne pouvait parler que de quelques exceptions. Ce qui ramène par ailleurs au virilisme prégnant dans les quartiers.

Anne-Marie TAGAWA, ADDAP 13

De plus en plus de femmes nous sollicitent et demandent protection. Elles sont « utilisées » comme lieu de planque pour du produit ou de l'argent (on les appelle des « nourrices »)

Plus des femmes que des jeunes filles

Phénomène présent dans notre pratique.

Nicole DUCROS, TIPI, à M. KOKOREFF

Il faudrait être plus au clair : savoir si on parle des trafiquants, ou des « petits revendeurs » qui sont leurs otages. Pour démanteler les réseaux, il faut des complicités et de la corruption ; alors on n'avance pas.

Sans parler de la loi de 70 qui ne fait qu'augmenter le trafic (comme on le constate chaque fois qu'il y a répression).

Michel KOKOREFF

Cette loi mériterait plus ample débat ; de toute façon même si c'est un sujet sensible il faut être clair : elle n'est pas appliquée.

C'est vrai les gros réseaux ne sont pas localisés ; comme le reste de l'économie, ils sont mondialisés.

Quant à la corruption, c'est un thème qui suscite beaucoup de rumeurs et qui reste très peu documenté. Certes c'est un facteur qui joue mais dans le quartier tout est loin d'être clair non plus.

Il y a un facteur à ne pas négliger, c'est celui de la compétence professionnelle : en gros « y a pas que des pourris, y a des pros » aussi pour que ça marche.

En fait la variable déterminante c'est la rentabilité : « stigmatiser » les cités politiquement c'est davantage rentable que de démanteler en amont ; cela reste très difficile et obscur pour des tas de raisons, tant institutionnelles que politiques et diplomatiques.

Dans cette question délicate, il faut être attentif à ne pas minorer ni majorer le poids de tel ou tel aspect.

Mylène FRAPPAS, Direction de la Santé Publique – Mission Sida Toxicomanie de la Ville de Marseille, à M. KOKOREFF

Vous insistez sur les liens horizontaux dans les réseaux locaux, la question de l'emploi et des compétences. Ya-t-il des alternatives possibles entre rien et l'emploi, peut-on s'appuyer sur la production positive de ces liens ?

Michel KOKOREFF

L'énergie existe dans ces quartiers et oui cela peut être une dynamique positive.

C'est vrai le business est aussi un travail avec apprentissage et professionnalisation, des stades comme dans n'importe quel travail.

Comment faire le lien et transférer ces compétences de l'illicite vers le licite ?

Je ne peux donner qu'un exemple que je connais bien, celui de mon club de prévention : les éducateurs ont développé des activités de nuit pour entrer avec une population que l'on ne peut approcher que dans ce créneau, celle que nous appelons « du ghetto profond ».

Travailler la nuit peut être un moyen d'établir des passerelles avec un public qui ne viendra pas : ça peut être un début.

Les clubs touchent de moins en moins les jeunes les plus en difficulté : il y a là un angle mort de la population qui est en quelque sorte invisibilisée.

Tout cela dit c'est aussi aux politiques de prendre leurs responsabilités : on ne peut pas demander au secteur social de tout régler.

Etienne ZURBACH, CIRDD, à Pierre ROCHE

Peut-on comparer la démarche de réduction des risques à ce qui est en jeu là avec le délit ?

Pierre ROCHE

Même si l'objectif est différent, cela participe de la même posture de proximité et donc d'une éthique très proche. La réduction des risques implique aussi de ne pas attendre, de ne pas obtempérer, d'aller au devant de l'autre, et d'un autre, là aussi, fort stigmatisé... et il s'agit, très souvent, d'aller sur son territoire, en prenant parfois des décisions difficiles, en situation, face à des alternatives délicates. Elle implique, dans ce cas précis, d'aller sur les lieux de consommation afin d'apporter kit de matériel stérile mais aussi et surtout peut-être aide, conseils et réconfort. Au départ, ce sont des usagers de drogue eux-mêmes qui, dans les années 90, prirent cette initiative-là, notamment dans le cadre de l'association ASUD (Auto-Support et réduction des risques parmi les Usagers de Drogue) parce qu'ils ne pouvaient pas supporter que leurs collègues meurent suite à l'infection par le virus VIH. Depuis, le champ s'est professionnalisé mais nous connaissons des intervenants de proximité qui tentent de rester fidèle à leur état d'esprit. Ce travail d'abord effectué à distance du monde institutionnel, dans la militance et, en fait, jusqu'en 1995 dans l'illégalité fut à l'origine de l'actuelle politique de la réduction des risques, de la distribution des seringues, des ventes libres, de la substitution. Vous le voyez, on retrouve donc ici beaucoup de choses que j'ai pu énoncer sur l'éthique de la décision et l'éthique de la fidélité.

Didier FEBVREL, Direction de la Santé Publique de la Ville de Marseille, à M. KOKOREFF

Je voudrais revenir sur cette notion d'embrouille dans les chaînes de solidarité. A Marseille, il me semble qu'il existe tout un savoir sur la proximité.

Pierre ROCHE

Je n'ai pas beaucoup travaillé sur cette notion d'embrouille. Nous avons dans la première phase davantage travaillé sur le miroir économie licite / économie de la débrouille et insisté sur la violence et les phénomènes d'emprise qui les accompagnent. Mais ce que Michel KOKOREFF a développé tout à l'heure m'a vivement interpellé. Je crois qu'il y a là une piste stimulante car débrouille et embrouille semblent aller de pair !

Michel KOKOREFF

L'embrouille c'est un lien où la particularité est le rôle joué par le conflit. Un lien où l'embrouille va de pair avec l'amitié : c'est un rapport de force permanent.

Pierre ROCHE

Ce qui est très intéressant dans cette notion, c'est qu'elle met l'accent sur la nécessité de se construire sa place en permanence, et cela pour le travailleur social mais aussi pour le sociologue. Là aussi, l'autre notion, celle de négociation de la limite, que nous avons pu avancer à l'instant dans l'exposé, prend tout son sens.

Laurence LEVY, Direction de la Santé Publique de la Ville de Marseille, à M. ROCHE

Voyez-vous comme une difficulté le fait d'être issu du lieu où l'on va intervenir en tant qu'intervenant social ?

Pierre ROCHE

J'ai envie de dire que c'est tout à la fois un avantage et un inconvénient. Dans l'absolu, être issu du milieu dans lequel on intervient ne pose pas moins ou plus de difficultés. Il faut simplement postuler que le travail que l'on se doit de conduire sur sa posture professionnelle devra forcément prendre une voie différente, ne sera pas de la même nature. On aura peut-être moins de mal à être accepté, reconnu, légitime mais, par contre, plus de mal, et précisément du fait de la connivence socioculturelle, à éviter les phénomènes de confusion. On comprend qu'il faudra peut-être, par exemple, davantage mettre l'accent sur le travail de distanciation. *Peut-être*, doit-on, préciser car on ne peut pas ici trop vite généraliser.

Michel KOKOREFF

On a un élément de réponse à cette question avec la Politique de la Ville qui depuis des années a fait de la proximité à la fois spatiale et ethnique un élément d'efficience.

On voit là très bien comment la construction de « niches ethniques » a montré ses limites : emplois précaires notamment, sans parler de l'aspect « réserve d'indigènes ».

Mais cela n'empêche pas que de façon spécifique dans un club de prévention spécialisée il puisse y avoir un éducateur vivant et travaillant dans une cité. C'est une ressource et peut se révéler efficace dans des situations dures par exemple. La vraie condition est d'avoir des rapports de confiance mais force doit rester à la professionnalisation.

Parfois les éducateurs sortent plutôt que d'écouter certaines conversations : car il vaut mieux ne pas être au courant pour pouvoir continuer à travailler. C'est en fait la même question.

Jacques ABEHSSERA, ADDAP 13

A l'ADDAP 13, nous développons une dimension d'échanges internationaux en ce qui concerne la prévention spécialisée, je voudrais savoir ce que vous en pensez.

Ensuite, en ce qui concerne cette question des liens forts : pensez-vous que ce soit lié forcément à l'économie parallèle ? Parfois nous avons l'impression de nous trouver confrontés à des formes de liens très anciens, importés et conservés en dehors de tout contexte de trafic ou de débrouille.

Enfin vous parlez d'éthique et de faire un pas de côté par rapport à la loi. Comment faire par rapport à la loi de prévention de la délinquance de mars 2007 ? Comment faire sur le plan éthique justement ?

Michel KOKOREFF

Oui, il faut aller voir à l'étranger, à condition d'éviter la bureaucratisation qui guette ces projets, c'est intéressant.

En ce qui concerne les liens, c'est vrai que l'on rencontre des modes d'organisation des couches populaires bien antérieures au trafic. Qui jouent à leur tour au niveau du trafic mais aussi au niveau de la perception que peuvent en avoir la police ou même les travailleurs sociaux.

On le voit notamment dans les quartiers qui ont été des bidonvilles mais il faut faire attention et ne pas idéaliser non plus. Ne pas se cacher qu'il y a aussi des phénomènes d'effritement (impliquant une intensification de la méfiance envers l'extérieur) avec apparition d'anomie.

Pierre ROCHE

Dans cette communication, j'ai tout simplement essayé de montrer que les professionnels, face à des situations marquées par la complexité et surtout par l'incertitude, sont conduits à mobiliser de l'éthique plutôt qu'à se référer à une morale qui les surplomberait. Ethique et morale ici ne se recouvrent pas et, j'ai envie de dire, ne se valent pas du strict point de vue de l'efficacité professionnelle. J'ai le sentiment que la posture éthique peut, plus souvent que l'attitude morale, apporter une aide concrète à l'autre qui est en difficulté. L'éthique émerge précisément là où la loi ne suffit plus pour nous orienter dans notre pratique ou ne fait plus suffisamment Loi, c'est-à-dire liens fraternels entre les hommes. Cela rend d'autant plus nécessaire la mise en partage par les professionnels eux-mêmes des questions qui quotidiennement les assaillent. Ce que j'ai appelé le moment collectif de l'éthique. C'est tout un travail collectif d'interprétation de la loi qui en effet doit être entrepris.

Anne-Marie TAGAWA, ADDAP 13

Voudrait faire part de son témoignage en tant que participante à ce groupe de travail depuis le début, à partir d'un réseau d'acteurs du quartier de St-Barthélémy.

Ce partenariat a permis de travailler sur le questionnement : que faisons-nous, chacun de nous, de nos places respectives, quand on voit les jeunes pris là-dedans ?

Il a permis d'affirmer très fort notre engagement de base, de ne laisser personne au bord de la route et de ressentir très fortement qu'il y a toujours quelque chose à faire.

Nous avons travaillé aussi avec les habitants et là nous avons beaucoup appris ; personnellement je peux dire que cette connaissance m'a aidée à négocier mon positionnement professionnel.

Et c'est comme cela que tout le monde en est venu à demander de continuer ce travail autour de ces constats partagés :

- Tout le monde veut maintenir le lien avec ce public
- Personne ne veut faire n'importe quoi.

Ce travail repose sur l'engagement personnel mais une des conditions nécessaires pour le faire c'est d'être clairement mandaté par son institution.

Pierre ROCHE

Je partage les enseignements dont Anne Marie TAGAWA vient de faire état. Je rajouterai seulement que j'ai été frappé par le fait que ce travail participait aussi au recul du sentiment d'impuissance et ce, grâce aux savoirs que l'on a pu construire tous ensemble. Le fait de le continuer et d'en diffuser les principaux acquis est important parce que ce serait bien de ne plus entendre le fait qu'il n'y aurait rien à faire parce que, par exemple, les jeunes des quartiers populaires gagneraient bien plus dans l'économie illicite que dans l'économie licite.

Au terme de cette démarche, on sait que les choses sont bien moins manichéennes, que l'économie ne prend pas toute la place dans la problématique puisqu'il y est question aussi de sens et qu'à l'intérieur même de la dimension économique, l'argent n'est pas facile pour tous, c'est le moins qu'on puisse dire...

Michel KOKOREFF

Il faudrait valoriser ce « labo ».

Poser la question de l'évaluation de ce travail : mesurer son impact sur l'activité et après pourquoi pas le « cloner » dans d'autres quartiers.

Kadour LASSAMI, Agent LOGIREM et responsable associatif

Et si on renversait les termes de la question et que l'on parle de « la débrouille à l'épreuve de l'économie de la proximité ? »

Liste des participants

Jacques ABEHSSERA	ADDAP 13
Amina ABIDAT	ITEP les Etoiles
Andrée ANTOLINI	Centre social Frais Vallon
Kader BELKACEM	Centre social l'Agora
Karima BERRICHE	Centre social l'Agora
Julie BLET	Réseau Canebière
Didier BONNET	ADRETS
Smaïn BOUKHALEF	MPT Avignon
Hélène BOURENE	IFSI Saint Jacques
Elisabeth BRUN	ADDAP 13
Eric CADIOU	Collège Manet
Cathy CAILLOL	AEMO/ASSSEA 13
Yvon CARLE	ADDAP 13
Geneviève CASANOVA	ADDAP 13
Kadour CASSAMI	LOGIREM Font Vert
Florence CHEVALLET	CIRDD Paca
Alice DEL BUCCHIA	Direction de la Santé Publique - Ville de Marseille
Annick DEVARENNE	ITEP les Etoiles
Nicole DUCROS	Le Tipi
Mathias DURAND	ADDAP 13
Albert DUVERNET	ADDAP 13
Jean-Noël ELOUARD	ADDAP 13
Didier FEBVREL	Direction de la Santé Publique - Ville de Marseille
Mylène FRAPPAS	Direction de la Santé Publique - Ville de Marseille
Françoise GAUNET-ESCARRAS	Adjointe au Maire Déléguée Hygiène et Santé, Sida, Toxicomanie, Prévention des risques sanitaires chez l'adolescent
Laëtitia GEOFFROY	CEMEA Formation
Mathieu GLAIZAL	CIRDD Paca
Anik GRELL	Centre social l'Agora
Yves GROGNOU	ADDAP 13
Marie-Paule GUILLOUX	DDASS 13
Nadia HAMAÏ	ADDAP 13

Emmanuelle HOAREAU	Chargée d'études
Didier HUGONENC	AMPTA
Christine IDJERI	ITEP les Etoiles
Anne KLETZLEN	Chercheur
Michel KOKOREFF	CESAMES
Alain LABOUZ	Préfecture des Bouches-du-Rhône
Amar LAHMADI	Service Prévention DGPP – Ville de Marseille
Kadour LASSAMI	LOGIREM
Laurent LEGAL	ADDAP 13
Stéphane LEROUX	ADDAP 13
Laurence LEVY	Direction de la Santé Publique - Ville de Marseille
Didier MACHET	Habitat Marseille Provence
Cathy MASSOL	Direction de la Santé Publique - Ville de Marseille
Pierrick MIGLIACCIO	PACT ARIM
Hélène MILLE	Centre social l'Agora
Pascale MINET	ITEP les Etoiles
Pierre N'GAHANE	Préfet pour l'Egalité des Chances
Stéphane PIANETTI	AEMO/ASSSEA 13
Martine PROUVEZE	MDS Nautile CG 13
Mathieu RABOUIN	ASUD
Didier RAFFO	Habitat Marseille Provence
Isabelle ROBERT	CIRDD Paca
Pierre ROCHE	CEREQ
Jean SAFFORES	Direction de la Santé Publique - Ville de Marseille
Khadidja SAHRAOUI	Réseaux 13
Saïd Ahmed SAÏD MOHAMED	ADDAP 13
Nathalie SANCEY	ADDAP 13
Eric SANCHEZ	ADDAP 13
Marie SAVORNIN	ADDAP 13
Vannina SCHEMBRI-PAGANINI	Jeunesse et Sports
Michel SCOTTO	ADDAP 13
Jean-Pierre SIMON	CEMEA Formation
Jean SUZZONI	ADDAP 13
Anne-Marie TAGAWA	ADDAP 13
François TEISSIER	Centre social l'Agora

Jacqueline TERVE

Pierre TOUBIANA

Magali TREUSSART

Joseph VALENZA

Emmanuelle VIDAL-NAQUET

Monique WEINBERGER

Etienne ZURBACH

DDASS 13

Direction de la Santé Publique - Ville de Marseille

ADDAP 13

ADDAP 13

Comité Mam'Ega

CNRS/LAMES

CIRDD Paca

21 élèves de l'IRTS

2 étudiants de l'IFSI St Jacques

Sur les quartiers sensibles, la visibilité et la prégnance des réseaux centrés sur les pratiques d'activités illicites (notamment la revente de produits stupéfiants), alertent à cause de leur attractivité pour des adolescents de plus en plus jeunes.

Nos interrogations les plus sensibles portent sur : Quelle est la réalité de ces réseaux ? Comment alimentent-ils nos représentations, nos débats et nos positionnements professionnels ? Quels modes de socialisation ces réseaux induisent-ils ? Quelles sont leurs fonctions ?

Les adolescents et les jeunes dans « l'école de la rue » contribuent à promouvoir des modèles d'identification qui tour à tour apportent sécurité et violence, individualisme et solidarité. Pour les adolescents les plus fragiles ayant des parcours individuels rendus difficiles par les souffrances familiales, l'exclusion scolaire, les rapports négatifs avec les institutions, les problèmes identitaires, quelles sont les fonctions de ces conduites ?

Sont-elles seulement liées à l'impact matériel et financier, n'intègrent-elles pas aussi la recherche de sensations, la quête de reconnaissance et de place, ainsi que la restauration de l'estime de soi ?

Comment la protection de l'enfance en danger et les politiques de réduction des risques se confrontent avec le constat des violences psychologiques et physiques développées par ces réseaux ?

Sur les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille, existe une vie associative dense qui exerce un maillage et exprime fortement des préoccupations citoyennes sur les conduites à tenir par rapport aux effets des réseaux d'économie parallèle.

Animer un réseau d'intervenants de proximité nécessite de la connaissance sur les processus en jeux et d'outiller la réflexion pour qualifier les pratiques.

Contacts :

Direction de la Santé Publique
Ville de Marseille

Mission Sida Toxicomanies et Prévention des Conduites à Risques
Mylène Frappas

Tél. : 04 91 14 56 21

Courriel :

mfrappas@mairie-marseille.fr



PREFECTURE DES BOUCHES DU RHONE

